

*Qui a assuré
le financement
de la Résistance...*



... à partir de janvier 1944 ?

Réponse dans notre prochain numéro !

TROIS EXEMPLES

A quelques mois d'intervalle, il m'a été demandé de représenter notre amicale aux Invalides lors de la cérémonie organisée à la mémoire de deux compagnons de la Libération, de deux anciens présidents du MRP : Pierre-Henri Teitgen et Maurice Schumann, qui en a été le premier président.

Deux hommes aux personnalités très différentes, aux choix politiques parfois divergents mais qui appartenaient l'un et l'autre, par leurs fibres les plus profondes, à cette "âme commune" où Marc Sangnier voyait la substance de notre famille politique.

Ayant bien connu l'un et l'autre, auxquels m'unissaient des liens d'amitié, ayant suivi plusieurs années Pierre-Henri dans son combat pour l'Union politique pour l'Europe, je n'ajouterai rien à tout ce qui a été dit pour rendre hommage à leur talent, à leur générosité, à leur action, sinon un témoignage : ils m'ont appris, après d'autres, à concevoir la politique comme le service d'un idéal et non seulement d'une carrière, encore que leur carrière ait été riche et brillante et, pour Maurice Schumann, auréolée par l'éclat de l'Académie Française.

L'un et l'autre sont toujours restés fidèles à la foi de leur jeunesse.

Combien d'hommes peuvent l'affirmer au soir de leur vie ?

Un autre de nos amis, moins illustre, mais non moins exemplaire, nous a récemment quittés : Jacques Tessier. Dans le sillage de son père, fondateur du syndicalisme chrétien, il a été à nos côtés, sans être politiquement engagé dans notre parti, pendant cinquante ans. Il a voulu maintenir la filiation "chrétienne" de son syndicat et souffert sans nul doute de son éclatement. Militant de la démocratie sociale, il était aussi un militant de la famille et un militant de l'Europe fédérale. Nos routes se sont souvent rencontrées en terre européenne.

Les générations se succèdent. Les idéaux demeurent. Puisse l'action politique et syndicale trouver toujours pour la servir l'exemple d'hommes de cette qualité !

Jacques MALLET

*Le déjeuner
annuel
de l'Amicale
aura lieu
lundi 27 avril
dans les salons
de la présidence
du Sénat*

Inscription après réception d'une lettre de l'Amicale...

Mettons-nous à jour de cotisation si ce n'est pas déjà fait.

Maurice Schumann, la voix du gaullisme, est mort

Ses intonations sur Radio-Londres ont incarné la France dans les années 40. Homme de courage et de culture, il fut chef de parti, ministre, sénateur, écrivain et académicien

CET HOMME fut d'abord une voix, « la voix de la France » qui, pendant quatre années de guerre, entretint les courages et nourrit l'espérance. Dès l'automne 1940, derrière le micro de la BBC, la voix du porte-parole autorisé du général devint soudain célèbre. Une voix sans visage, mais une voix chaude, passionnée, qui faisait croire à la résurrection de la patrie.

Cette voix fait partie de l'histoire de France. Maurice Schumann n'avait pas encore trente ans. Sa vie en fut bouleversée, presque à son insu. Son père, artisan joaillier du Marais, voulait qu'il soit « *quelqu'un* ». Il s'y consacra et fit des études brillantes.

Le jeune homme, de santé délicate, est curieux de tout : sensible à l'influence des dominicains et à l'amitié de Marc Sangnier, il se convertit au catholicisme. L'apprenti journaliste débute à l'agence Havas, l'ancêtre de l'AFP, rédige ses premiers articles, sous le pseudonyme de Sidobre, dans un hebdomadaire oublié, *Sept*, alimenté par un obscur professeur de Louis-le-Grand, Georges Bidault, un académicien mal pensant, François Mauriac, et un jeune journaliste inconnu, Hubert Beuve-Méry...

Il liguera sa plume à la leur pour dénoncer les accords de Munich de 1938, dans le même esprit de résistance anticipé. Un autre homme comptera dans sa vie : l'écrivain catholique Daniel-Rops, qui lui présente un jour un officier nommé Charles de Gaulle : l'histoire a commencé de s'écrire.

Dès juin 1940, Maurice Schumann s'engage à Londres et se voit confier la propagande gaulliste. Chaque soir, Maurice Schumann « parle aux Français », raccroche l'espoir d'un peuple à un filet d'onde. Compagnon de la Libération, Croix de guerre, quelques vaines querelles sur les conditions de son retour sur le sol français ne noirciront guère le portrait de ce nouveau personnage du gaullisme. Dans son bureau parisien, en guise de réponse, une photo dédicacée du Général ne l'a jamais quitté. « *A Maurice Schumann qui fut l'un des premiers, l'un des meilleurs, l'un des plus efficaces.* »

En se retournant sur une vie si pleine, Maurice Schumann aimait à s'interroger : « *Qu'aurais-je été si Alain ne m'avait appris à douter, Simone Weil à croire, Marc Sangnier à aimer et de Gaulle à combattre ?* » Son seul parti était, se plaisait-il aussi à répéter, « *le parti de la fidélité* » : fidélité solide au christianisme social, fidélité zélée et parfois impétueuse à de Gaulle. Cette double exigence ne sera pas toujours aisée à concilier. Dès novembre 1944, la voix de l'ombre prend pour les Français un visage et une silhouette qui leur deviendront familiers. Fort de ses amitiés chrétiennes, Maurice Schumann, premier président du nouveau Mouvement républicain populaire (MRP), se fait élire dans le Nord pour siéger à la première Assemblée constituante d'octobre 1945 et devient éditorialiste au journal phare de la démocratie-chrétienne *l'Aube*.

Un an plus tard, de Gaulle s'en va. Premier dilemme. Sans enthousiasme, le MRP vote la Constitution établissant la IV^e République et rompt avec le général. Maurice Schumann hésite. Rester avec de Gaulle, comme son ami Edmond Michelet, ou préserver sa présidence du MRP ?

Il opte pour la seconde solution. Certains gaullistes auront du mal à le lui pardonner. Solidement implanté dans le Nord, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans cinq cabinets après avoir abandonné la présidence du MRP en 1949, la voix de la Résistance devient une figure de la IV^e.

En 1958, la France bascule du côté du général. Le MRP se casse en deux. Cette fois, Maurice Schumann délaisse ses amis et se remet dans les pas de De Gaulle. Il sait que le général ne sera jamais un dictateur et qu'avec lui, le problème algérien trouvera une solution. Viendra, cependant, ce triste mois de mai de 1962 et la fameuse conférence de presse élyséenne du « *volapük* ». Elu du Nord, fils d'une mère belge, il a souvent été dit de Maurice Schumann qu'il était « *le plus européen des gaullistes et le plus gaulliste des européens* ». Homme de conciliation, Maurice Schumann ne peut ad-

mettre, pourtant, le défi de De Gaulle à l'Europe. Avec les autres ministres centristes, il n'hésite pas à abandonner le portefeuille ministériel qu'il détenait depuis à peine un mois dans le premier gouvernement Pompidou. Il se replie une fois encore dans le Nord.

Il ne reviendra aux affaires intérieures qu'en 1967, lorsque, après des élections législatives difficiles, Georges Pompidou lui confie, avec la dignité de ministre d'Etat, le portefeuille de la recherche scientifique. Après l'ébranlement de mai 1968 et l'exil volontaire du général, Maurice Schumann lui propose une nouvelle fois de le rejoindre et émet l'idée de devenir son historiographe. Refus. Pour le général, la solitude ne se partage pas.

Georges Pompidou décide d'en faire son ministre des affaires étrangères, tâche dont Maurice Schumann s'acquitte avec exaltation. Sa foi en l'Europe sera utile dans la conversion de la Grande-Bretagne. Il est moins heureux au Proche-Orient, entretient des rapports compliqués avec Israël, mais peut s'honorer d'une rencontre historique, en juillet 1973, avec Mao Zedong, qui lui reproche amicalement d'avoir laissé mourir de Gaulle avant qu'il eut visité Pékin.

L'homme de Londres se passionne pour la paix et le monde. Il en perd le Nord aux élections législatives de mars 1973. Le ministre battu est contraint de se retirer. Beaucoup, à sa place, ne s'en seraient jamais remis, mais Maurice Schumann possède le talent de l'écriture. Cet homme d'action et de méditation n'a jamais cessé d'écrire sur l'histoire et ses grands hommes : Talleyrand, Mazarin, mais aussi Péguy et Gandhi. Il a su, aussi, investir l'imaginaire en publiant quelques romans. Ses qualités littéraires seront honorées. Du quai d'Orsay, Maurice Schumann passe en 1974 au quai de Conti, s'assoit à l'Académie Française. La même année, le Nord, cherchant à se faire pardonner, élit le nouvel « *immortel* » au Sénat.

Maurice Schumann n'a jamais déserté. Il n'a jamais voulu connaître la retraite. Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, il n'a jamais oublié ses beffrois. Pré-

sident de la commission des affaires culturelles du Sénat, il restait l'homme des passions. Sa dernière grande intervention publique aura été, à l'Académie française, le discours de réception de François Jacob, compagnon de la Libération comme lui, le 20 novembre 1997. Il y retraçait le parcours biographique et intellectuel du biologiste, prix Nobel 1965, insistant sur le « *rendez-vous avec la grandeur* » que fut l'engagement pour la France libre.

A Lille comme à Paris, sa voix résonnera longtemps encore. Celle, pour tout dire, d'un homme sage, mais entier. Un jour de pèlerinage à Colombey, Maurice Schumann avait dit devant la foule : « *Le jour approche, mon général, où parmi ceux qui marcheront vers votre tombe, il ne restera plus aucun de vos premiers compagnons. Mais qu'importe ! Si votre vieille garde a fait son temps, votre temps commence à peine.* » Un compagnon s'en va. Sa voix n'a pas fait son temps.

Service France

[Maurice Schumann est né le 10 avril 1911 à Paris. Porte-parole de la France libre à la radio de Londres pendant la Seconde Guerre mondiale, il devient, en 1944, directeur politique de *l'Aube*. Il est élu président du MRP (1945-1949). Elu député du Nord à l'Assemblée nationale en 1946, il sera constamment réélu jusqu'en 1973. Entre 1951 et 1954, Maurice Schumann est secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans les cabinets René Pleven, Edgar Faure, Antoine Pinay, René Mayer et Joseph Laniel. De 1967 à 1969, il est, successivement, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales et ministre d'Etat chargé des affaires sociales. Après l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République, en 1969, il devient ministre des affaires étrangères, poste qu'il occupera jusqu'en mars 1973. Maurice Schumann est élu membre de l'Académie Française le 7 mars 1974. En septembre 1974, il est élu sénateur du Nord. Réélu en septembre 1992, il a également été réélu, la même année, conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais.]

Président de l'Association des écrivains catholiques, Maurice Schumann a publié de très nombreux articles et ouvrages dont *Le rendez-vous avec quelqu'un* (1962), *Les flots roulent au loin* (1973), *La mort née de leur propre vie* (1974), *Angoisse et certitude* (1978), *Un certain 18 juin* (1980), *Une grande imprudence* (1986), *La victoire et la nuit* (1989).]



Maurice Schumann en 1951, quand il commence une carrière ministérielle au Quai d'Orsay comme secrétaire d'Etat auprès de Robert Schuman.

Décédé à Paris dans la nuit du 9 au 10 février 1998 dans sa 87^e année

MAURICE SCHUMANN FUT LE PORTE-PAROLE DE LA FRANCE LIBRE SUR LA BBC À LONDRES DE 1940 À 1944, LE PREMIER PRÉSIDENT DU MRP DE 1945 À 1949... ET UN MEMBRE ACTIF DE L'AMICALE DU MRP JUSQU'À SON DÉCÈS

Il est inhumé dans le cimetière d'Asnelles, village côtier près d'Arromanches, où il débarqua en 1944.

L'ADIEU DU CARDINAL LUSTIGER

Les obsèques de Maurice Schumann, Compagnon de la Libération, ont été célébrées le 13 février à Saint-Louis des Invalides sous la présidence du Cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, en présence du président de la République, Jacques Chirac.

Voici l'éloge prononcé par le cardinal.

"La mort a été engloutie dans la victoire. Mort, où est ta victoire ?"

Cette apostrophe inspirée des prophètes nous dit avec puissance la vérité cachée de l'unique combat de Maurice Schumann. L'unique combat, commencé dès sa jeunesse et achevé en ce moment où il a remis son âme entre les mains de Dieu.

Un combat qui s'ouvre par une victoire, celle de la foi. Il la reçoit, jeune homme, dans l'épreuve de son corps et l'incertitude de son âme. De l'intérieur, on imagine cette victoire comme l'angoisse d'un défi sans cesse relevé contre le doute, ou, à l'inverse, comme la possession triomphale d'une certitude qui se suffit à elle-même. Ni l'une, ni l'autre, la foi au Christ-Sauveur qui habite Maurice Schumann s'exprime par l'acte d'un homme qui trouve sa liberté au-delà de lui-même, en Dieu dont il reçoit tout. Cette plus haute vertu contemplative se déploie dans l'action victorieuse qui engloutit la mort.

Victoire de l'Esprit de Dieu auquel participe l'esprit de l'homme qui se laisse saisir par le Christ Messie ressuscité des morts. Saint-Paul nous la décrit comme un "mystère" et nous en annonce le paradoxal effet: "Ce qui est périssable en nous devient impérissable : ce qui est mortel revêt l'immortalité".

En cette victoire, le disciple Christ reconnaît la toute puissance de Dieu "qui a tant aimé le monde au point de donner son Fils unique. Ainsi tout homme qui croit en lui ne périt pas, mais il obtiendra la Vie éternelle". Victoire de la vie, victoire qui donne la vie.

* *
*

Oui, Maurice Schumann n'a cessé de prendre part à ce combat victorieux de la foi : combat spirituel et invisible mené dans l'existence audacieuse et courageuse d'un homme public.

La lucidité de ce combat spirituel traverse les ambiguïtés de son action fondamentalement politique et en éclaire la Logique. Loin de penser politiquement le christianisme, il a agi chrétiennement en politique. Son travail politique fut donc, d'abord, une oeuvre de jugement et de vérité.

Dans les années trente, l'étudiant, et le jeune journaliste qui cherche encore sa voie, est guidé vers de providentiels compagnons. Devant la menace précise des totalitarismes, la lumière qu'il a reçue lui donne la lucidité qui démasque le mensonge et le danger abyssal que ces idéologies font peser sur l'humanité et particulièrement sur la France. En les nommant et en les combattant, il prend distance des réalistes qui ne peuvent soupçonner la force de l'esprit et réduisent la vie politique à l'arbitrage du rapport des seules forces qu'ils connaissent, celles des armes, de l'argent et du pouvoir.

Maurice Schumann fait partie de ceux que l'on taxe d'idéalisme. Il est cependant lui-même convaincu que "seule la Vérité peut rendre libre" (JN 8.33) et que cette vérité, un jour, entraînera la nation tout entière qu'il aime et veut servir. Dès ce moment, apparaît clairement la vision qui ne cessera de l'habiter : celle du véritable destin de l'homme, vision de l'horizon le plus lointain de l'action humaine, le plus souvent ignorée par ceux qui ne voient comme enjeu que les intérêts immédiats, tels qu'ils les perçoivent.

Je suis tenté de lui appliquer la phrase qu'il rapporte au sujet de Gandhi (1). "Nous sentions qu'il y avait en lui quelque chose d'invincible". Et Maurice Schumann commente "Le tort de Gandhi était-il de voir trop loin, à la fois dans le passé et dans l'avenir? ". Sans qu'il ait, un instant, osé se comparer au Mahatma qu'il admirait tant, tel est bien l'horizon de l'action de Maurice Schumann.

Nous savons donc que "la voix des Français qui parlent aux Français" venait de loin, de très loin. Elle venait de la conscience d'une nation que Maurice Schumann a aimée et servie passionnément : elle venait d'une passion spirituelle pour le Bien, la Justice et la Vérité, passion qui brûla cet homme dans la force de sa jeunesse.

Il a sans cesse voulu, dans son combat, se dessaisir des armes qui lui paraissaient indignes de la victoire; et d'abord le mensonge. Lorsqu'il le découvrait; il en ressentait souffrance et indignation, jusqu'en ses derniers jours.

Bien sûr, il s'est interrogé sur la violence, avec Gandhi que je viens de citer, et Simone Weil qui, dit-il, "lui a appris à croire". Il a su et voulu participer au combat des armes, mais sans jamais les substituer aux armes de l'Esprit.

J'ai pris conscience, après la guerre, de la profonde unité de pensée dans laquelle se sont jointes la voix de la France à Londres et, en France, les voix clandestines de la résistance spirituelle.

Maurice Schumann est de ces intransigeants témoins pour qui la mystique et la morale, sources de la plus haute dignité humaine, sont la mesure de la raison politique et de l'action. Elles obligent l'action politique à sans cesse reprendre son cap et à se déprendre du seul calcul d'intérêt. C'est là que ces témoins puisent l'indomptable courage qu'exige la victoire spirituelle pour savoir reconnaître ce sur quoi il est impossible de marchander ou de transiger.

L'on comprend que, s'adressant à des jeunes journalistes lors de la célébration du cinquantième anniversaire de la Libération de Paris à Notre-Dame, il leur livre une des clés essentielles de son action : "Tous les jours sont bons, dit-il, pour rappeler que le destin est fait pour être conjuré et non pour être subi. "(2)

* *
*

Maurice Schumann a aimé passionnément la France et l'harmonie née de sa diversité à laquelle il portait un attentif et scrupuleux respect. Ce n'est pas là seulement l'attitude d'un homme de culture au cœur généreux.

La découverte de la charité du Christ, capable de réconcilier dans une vérité plus haute et de rassembler les contraires dans un amour plus grand, ouvre à Maurice Schumann, dès sa jeunesse, la compréhension du destin de la France.

Dans le combat politique, il a eu maints adversaires : il

a toujours voulu aimer son ennemi comme l'Évangile le commande. Cette charité a été le moteur de sa conduite, même dans les affrontements les plus vifs. En ce sens, il a expérimenté par lui-même que cette charité, cet amour "peut tout espérer, tout endurer. S'il n'entretient pas de rancune, il ne peut se réjouir de l'injustice, il trouve sa joie dans la vérité". Je ne fais ici que citer les paroles de Saint-Paul (1 Co 13.4...7) qu'il a si souvent méditées.

L'ambition que Maurice Schumann a toujours eue pour notre pays était ainsi portée par cet amour qui seul peut donner à notre histoire particulière l'ambition d'une fraternité universelle.

* *
*

Lorsqu'en 1994, nous avons célébré à Notre-Dame en votre présence, Monsieur le Président de la République, le cinquantième anniversaire de la Libération de Paris, il m'est apparu nécessaire que retentisse en cette cathédrale la voix de Maurice Schumann. Il a pris la parole à deux reprises.

Avant la sonnerie aux morts qui précédait la célébration de la messe, il nous a invités alors à garder mémoire de tous ceux qui avaient payé cette délivrance du prix de leur vie. Il disait : "Sous les voûtes que le fracas des armes n'épargna pas, il y a un demi-siècle, la sonnerie qui va s'élever retentira pour les survivants, pour empêcher leur conscience de s'assoupir, pour interdire à leur mémoire de s'effacer et de s'affaiblir, pour appeler toutes les postérités d'Abraham à se rejoindre sur les chemins ardu de la fraternité. "

Cela vaut pour nous qui, aujourd'hui, entendrons cette même sonnerie retentir en son honneur.

Une seconde fois, après la messe, il évoqua cet instant où le Général de Gaulle est entré dans la cathédrale et où s'est élevé le chant du magnificat: il appelle l'assistance, réunie en ce cinquantième anniversaire, à le chanter à nouveau. Il nous disait : "Il fallait un tel jour, il fallait un tel lieu pour porter à sa plénitude l'hymne à celui qui a confondu les pensées des superbes et renversé les puissants de leur trône. Il fallait un tel lieu, il fallait un tel jour pour que le Français qui croyait au ciel et le Français qui n'y croyait pas pussent pareillement ressentir combien les lèvres de tout homme recru d'épreuves ont soif du Dieu vivant".

Il exprimait ainsi le combat auquel il a pris part et la victoire sur la mort qui fonde notre foi.

Nous demandons à Dieu, le Vivant, le Père de toute Miséricorde, à qui notre prière remet Maurice Schumann, de lui accorder la grâce du pardon, d'étancher sa soif et de mettre sur ses lèvres le chant de la Joie éternelle.

Amen.

Avez-vous pensé à payer votre abonnement ?

Si oui, merci ; si non, pensez-y !

(1) «Gandhi nous parle» dans *Revue des deux mondes*, nov.1997 p.132

(2) *Paris Notre-Dame n° 539 du 25 août 1994. p.1*

LE PREMIER TRIMESTRE 1948

À TRAVERS LES RÉUNIONS DU GROUPE MRP

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Extraits des procès verbaux des réunions.

Textes inédits

Janvier 1948

Les débats qui ont eu lieu en décembre 1947 sur les mesures propres à rétablir l'équilibre économique et financier (voir notre numéro 75) vont se poursuivre au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale pour aboutir à un ensemble complexe, comprenant : un emprunt-prélèvement, un rajustement des prix et des salaires, une forte dévaluation (80%) du franc, une amnistie partielle pour les détenteurs de capitaux à l'étranger, d'or et de valeurs étrangères non déclarés, l'institution d'un double secteur du franc et, le 29 janvier, le retrait des billets de 5000 franc de la circulation.

Pour prendre la responsabilité politique d'un tel plan d'austérité, il fallait une vraie majorité parlementaire, consciente de l'enjeu et décidée à ne pas se laisser impressionner par les oppositions communistes et gaullistes. A un moment décisif pour le redressement d'une France en état de ruine, ce fut l'un des grands mérites de la Troisième Force.

Rappels. *Le président du Conseil est Robert Schuman, assisté de Pierre Abelin, secrétaire d'Etat. René Mayer, radical, est ministre des Finances et des Affaires économiques.*

Références. *Les 7 réunions tenues par le Groupe MRP : le 2 janvier (présidence de Robert Lecourt, 45 présents); le 13 (Lecourt 89 puis Poimboeuf 77); le 26 (Charpin 77); le 27 (Lecourt 71); le 28 (Lecourt 88).*

Vendredi 2 janvier

On en est encore au projet financier déposé par le Gouvernement en décembre.

En conclusion du débat final que le Groupe MRP a sur ce sujet, **Robert Lecourt** demande que tout amendement qu'un membre du Groupe désirerait présenter soit préalablement proposé au Gouvernement et accepté par celui-ci.

Cette demande est adoptée à l'unanimité.

En outre, le Groupe décide la discipline de vote pour tous ses membres dans chaque scrutin.

Le 4 janvier, dans un discours à Saint-Etienne, de Gaulle préconise l'association Capital-Travail.

Lundi 26 janvier

Robert Lecourt fait observer que la répartition des présidences de commission s'est faite jusqu'à présent à la représentation proportionnelle mais qu'il y a actuellement à l'Assemblée un courant tendant à retirer aux communistes les postes importants, notamment les présidences des commissions les plus importantes, dont font partie celles des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Agriculture, attribuées au Groupe communiste en 1947.

Pierre Dominjon. - Il convient de lutter contre les communistes avec des armes légales, sans fausser les règles établies par la loi. Les dernières séances de l'Assemblée l'ont

suffisamment déconsidérée dans l'opinion...

André Denis. - Si l'on admet les communistes dans l'Assemblée, il faut les admettre également dans les commissions.

Robert Bichet. - Gardons la représentation proportionnelle mais ne laissons pas les présidences les plus importantes aux communistes.

Charles Barangé est lui aussi partisan de la proportionnelle mais il note qu'un président de commission communiste agit toujours en militant communiste et dédaigne toujours les devoirs de sa charge...

Marcel Poimboeuf observe qu'il y a deux peurs systématiques et morbides, aussi néfastes l'une que l'autre, celle du communisme et celle de l'anticommunisme. Il approuve Bichet.

Francine Lefebvre note qu'on ne peut éviter que les communistes bénéficient du choix préférentiel puisqu'ils forment le groupe le plus nombreux de l'Assemblée... Elle propose de garder la proportionnelle avec entente préalable des groupes de la Troisième Force sur les présidences les plus importantes qu'il conviendrait de se réserver.

Cette proposition est adoptée.

.....
René Penoy et **Joseph Dumas** s'inquiètent de la hausse des prix et de l'agitation ouvrière qu'ils perçoivent déjà.

George Coudray rappelle le traitement, injustement variable selon lui, qui est infligé aux commerçants selon qu'ils sont

ou non soumis au forfait.

Edouard Thibault estime qu'en lâchant les prix le Gouvernement retourne au libéralisme. On veut sans doute obtenir une baisse de la demande mais on sera rattrapé et dépassé par la crise sociale, dit-il.

Jean Labrosse demande ce que le Gouvernement pense faire contre les agitateurs professionnels.

Fernand Bouxom rappelle que le Gouvernement n'a pas encore pris de mesures spéciales contre les trafiquants.

Pierre Abelin (secrétaire d'Etat auprès du président du Conseil) précise que l'actuelle hausse des prix est due à la suppression des subventions, au nouveau barème de salaires et à la détaxation des produits agricoles (88% ne le sont plus). Il rappelle en outre les mesures prises par **Yvon Coudé du Foresto** (sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement) pour assurer un meilleur contrôle des pâtisseries et des restaurants.

Mardi 27 janvier

à 10 heures 30

Pierre Abelin fait un exposé sur la hausse des prix et des salaires, décidée le 1er janvier, et sur la dévaluation du franc, décrétée le 24.

Certains prix industriels viennent d'être taxés à un niveau qui, selon la rumeur publique, étonne les industriels eux-mêmes.

Cependant, ces mêmes industriels ignorent les nouveaux salaires qu'ils vont avoir à verser à leurs ouvriers et les conséquences inévitables de la dévaluation...

Sans doute des erreurs ont pu être commises. Pour y remédier, le Gouvernement a ordonné des études précises de prix de revient, en particulier sur le bois, les articles ménagers et les fromages...

Ces diverses augmentations favorisent davantage la production que la distribution, car les marges ont été calculées en valeur absolue et non plus en pourcentage. Désormais les commerçants n'auront plus intérêt à la hausse et leur situation, jusqu'ici anormalement privilégiée, sera diminuée. Il faut faire cesser les bruits malveillants qui veulent faire croire que le Gouvernement pousse délibérément à la hausse des prix. Ce qu'il faut dire c'est que les syndicats professionnels, à qui on avait voulu faire confiance, se sont montrés incapables d'apporter un élément de saine orientation dans la politique économique. Enfin, les pouvoirs publics ne peuvent pas empêcher l'augmentation, souvent injuste, des prix pratiqués par les artisans.

La dévaluation, pourquoi ?

L'aide intérimaire américaine est actuellement notre seule ressource d'importation et elle ne s'élève qu'à 280 millions de dollars au lieu des 328 prévus. Certes le Plan Marshall sera appliqué mais on ignore encore à quelle date. La Banque d'importation et d'exportation ne permet des achats que sur des articles d'équipement; En conséquence, nos possibilités d'importation sont actuellement très réduites. Le Gouvernement sera obligé de réduire à bref délai les allocations de carburant...

C'est donc avant tout pour que la France puisse reprendre ses importations et, par suite, ses exportations et, par conséquent, pour éviter l'asphyxie économique que le Gouvernement a décidé la dévaluation. Le prélèvement fiscal exceptionnel ayant contribué à l'assèchement des trésoreries des industriels et des commerçants, la faiblesse de nos importations ayant provoqué un manque très sensible de leurs disponibilités en matières premières, ils seront obligés de dégeler leurs capitaux exportés à l'étranger pour reconstituer leurs stocks...

Si les capitaux rentrent effectivement, si le Plan Marshall permet notre rééquipement industriel, la situation écono-

mique et financière pourra être redressée, après quelques mois difficiles...

Pierre Pflimlin (ministre de l'Agriculture) met en garde les membres du Groupe contre la campagne démagogique entreprise contre le prélèvement exceptionnel par certains éléments de la Confédération Générale Agricole et par le Parti Communiste.

Le ravitaillement : un secteur vital, la viande.

Yvon Coudé du Foresto expose que la hausse des prix alimentaires, comme celle des autres, était attendue.

Il ne faut pas oublier toutefois que le coefficient d'augmentation du prix de la viande par rapport à 1938 est 19 à la production et 13 à la distribution.

Pour stabiliser la situation dans ce secteur vital, un accord est signé, qui prévoit la taxation à tous les stades, le rationnement et le contrôle. La CGA et le ministre, bien sûr, ont préféré parvenir à une entente. Une expérience va avoir lieu sur le marché parisien : du bétail provenant d'un département producteur sera livré à la taxe en échange d'aliments du bétail également taxés. Si ce projet échoue, le décret autoritaire paraîtra.

Mardi 27 janvier

à 14 heures

Suite de la séance du matin. L'exposé est fait par **Lionel de Tanguy**, représentant les membres MRP de la Commission des Finances.

Mécanismes de la dévaluation.

La décision du Gouvernement ne nécessite pas l'avis du Parlement, car depuis une loi de 1937 le Gouvernement peut fixer par décret le cours du franc avec un simple avis transmis à l'Office des changes;

Un marché demi-libre.

Le même décret, paru au Journal Officiel, organise le marché semi-libre du dollar et de l'escudo. A partir de cette semaine, le franc suisse sera mis sur le même plan. Si la livre sterling n'y a pas été jointe, c'est pour des raisons politiques.

Sur ce marché demi-libre, les acheteurs seront tous contrôlés par l'Etat; les vendeurs de devises seront, pour une part, les exportateurs; ceux-ci seront rémunérés pour une moitié au cours officiel de l'Office des changes et pour l'autre moitié au cours libre.

L'amnistie partielle pour les détenteurs d'or et de valeurs mobilières étrangères non déclarés.

C'est l'un des objets du projet gouvernemental. Une amende de 25% du montant des valeurs est prévue; elle couvrira les droits antérieurs. C'est là une disposition analogue à celle prise en 1945, qui prévoyait un droit de 20% pour la légalisation des avoirs à l'étranger, disposition reprise d'ailleurs dans la loi, récente, du 6 janvier 1948, mais remplacée par la nouvelle mesure.

Pour l'or, le droit à payer ne sera que de 20%, pour des raisons psychologiques. D'après des informations venues de Suisse, les Français posséderaient dans ce pays de l'or pour 3 à 4 milliards de francs; or, le stock d'or de la Banque de France, qui était de 2 milliards en 1944 est tombé aujourd'hui à 440 millions.

Contre l'avis du Fonds monétaire international.

A la réunion de la Commission des Finances, poursuit Lionel de Tanguy, le caractère immoral de l'amnistie fiscale n'a pas été soulevé. Il ajoute qu'à son avis elle est nécessaire. Il rapporte en outre deux observations faites par **René Mayer**, ministre des Finances et des Affaires économiques, devant la Commission :

1° Le Gouvernement procède maintenant à cette dévaluation sans en avoir choisi le moment, car l'état du commerce français l'y accule; dans le bassin, 300.000 ouvriers se trou-

veraient demain au chômage et de nombreuses industries s'arrêteraient faute de pouvoir acheter des matières premières, si la dévaluation était repoussée.

2° Les mesures gouvernementales ont été arrêtées malgré l'avis défavorable du Fonds monétaire international et cela après une série d'échanges de vues et de conférences. Les Anglais ont fait des concessions successives, mais la dernière comportait une condition inacceptable : ils admettaient le *double secteur du franc, pour une période de trois mois* sous condition qu'à l'issue de cette période la France s'en remette à la décision du Fonds monétaire international. La France a refusé cette condition, qui faisait bon marché de sa souveraineté. Au surplus, une période de trois mois n'aurait pas été suffisante pour faire rapatrier les capitaux; il faut en effet trois mois, précisément, pour déclencher les premiers rapatriements.

A la réunion de la Commission des Finances, **Georges Bidault**, ministre des Affaires étrangères, est également présent, pour répondre aux questions sur les aspects internationaux de la décision gouvernementale.

• La France ne risque-t-elle pas d'être accusée de violer ses engagements ? Réponse : "Malgré quelques divergences sur l'application de l'article 14, la France est demeurée dans les limites d'une position juridiquement défendable".

• La dévaluation du franc va-t-elle brouiller la France avec la Grande-Bretagne? Réponse : "Les Anglais sont défavorables au double secteur car la livre sterling va paraître faible par rapport au dollar. Cela est le noeud du problème puisque les Anglais contrôlent en fait le Fonds monétaire international. Cependant, la France ne doit pas se brouiller avec l'Angleterre et les conversations vont se poursuivre".

• Quelle sera la répercussion aux Etats-Unis? Réponse : "Certains craignent que la dévaluation ne nous intègre davantage dans le système financier américain, d'autres craignent qu'elle ne nous brouille avec les Etats-Unis : les deux objections se détruisent".

• La coopération européenne est-elle menacée ? Réponse : "Non ! Nous ne pouvons plus exporter dans certains pays; seule la dévaluation peut faire renaître les échanges".

Au terme de son exposé, Lionel de Tinguy donne son avis personnel : "La dévaluation et le double secteur présentent des avantages et des inconvénients, mais les inconvénients sont supérieurs aux avantages".

Le Groupe en vient à la discussion générale.

Paul Gosset. - La mise en commun des ressources économiques européennes est une nécessité; or les décisions du Gouvernement la retarde; nous devons nous entendre avec les Anglais.

Georges Coudray insiste sur l'aspect immoral du projet de loi sur l'or et réclame une explication de vote à la tribune sur se sujet.

Henri Lacaze demande que les fraudes qui ont permis à certains d'acheter de l'or restent soumises à la Justice.

Louis Siefridt craint que les taux de change ne se modifient rapidement et que la spéculation ne s'en mêle.

Jean Cayeux demande que le Gouvernement s'attache à restaurer la confiance : en France par un climat de sécurité sociale, à l'étranger par un climat de sécurité internationale. Il se réfère au discours de Bevin et souhaite l'harmonisation des productions en Europe.

François de Menthon. - Bien que la dévaluation soit nécessaire, nous ne devons pas garder trop d'illusions sur ses résultats. Nos exportations ne vont pas repartir en flèche, le retour des capitaux placés à l'étranger ne sera pas immédiat. En outre, le double secteur présente des inconvénients techniques : les exportateurs et les importateurs n'auront pas de certitude pour leurs transactions; la hausse des prix intérieurs risque de se poursuivre. La bataille du franc se gagne-

ra en vérité dans le pays par le mouvement intérieur des prix; l'action du gouvernement doit être dominée par la lutte contre la hausse des prix.

Maurice Schumann déclare qu'il ne votera les projets du Gouvernement que s'ils sont assortis d'autres projets réparant les erreurs commises depuis plusieurs années.

En conclusion, le Groupe décide de voter les projets par 25 voix contre 2.

Mercredi 28 janvier

Il s'agit d'une réunion commune des groupes MRP de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République, convoquée pour entendre Robert Schuman et René Mayer sur leur décision de maintenir intégralement leurs textes.

Robert Schuman se félicite que l'atmosphère soit plus détendue que la veille et que le problème prenne un aspect non plus politique mais technique. De ce point de vue, en effet, il est plus aisé de le défendre : 95% des techniciens des Finances reconnaissant l'efficacité des mesures prévues, en particulier du double secteur pour le franc. C'est un système qui a été appliqué en Italie avec un plein succès; depuis longtemps, on envisageait d'en faire l'expérience en France.

L'époque actuelle est instable : toutes les monnaies, même le dollar, sont surévaluées. Aussi serait-il téméraire de vouloir fixer d'autorité la valeur réelle du franc. En établissant, au contraire, le marché libre des devises, où les différentes monnaies pourront s'affronter, on peut espérer pouvoir déterminer dans quelques mois avec sûreté la véritable valeur des signes monétaires.

L'Office des changes, la nationalisation du crédit et l'octroi, judicieusement limité, des licences d'importation, permettront de faire pression sur le marché en notre faveur.

Le but de l'opération est d'obtenir :

1° **le rapatriement des capitaux exportés à l'étranger,**

2° **la remise en circulation des capitaux thésaurisés en France,** qui, les uns et les autres, deviendront la nouvelle richesse indispensable à l'économie française.

Certes, l'amnistie dont vont bénéficier leurs détenteurs peut être sévèrement jugée du point de vue moral. Mais le Gouvernement a fait précédemment tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir des pays étrangers qu'ils lui fassent connaître les capitaux français cachés chez eux. Malheureusement, seule l'Angleterre a pu accepter cette demande. L'amnistie n'est d'ailleurs pas totale, puisque le fisc réclamera 25% des capitaux rapatriés...

François de Menthon. - Les réserves des socialistes portent sur la politique des prix et sur l'institution du marché libre de l'or. Sur ces deux points, ne peut-on pas apaiser leurs craintes ? Ces deux questions sont-elles indissolublement liées à l'ensemble des autres mesures ? En fait, tous les remous politiques auront leur effet sur le marché libre de l'or et si cette décision risque d'être inefficace pour atteindre la stabilisation recherchée, alors elle sera certainement dangereuse. La France a grand besoin d'un réveil du sens civique. Amnistier les fraudeurs après avoir frappé les contribuables honnêtes, c'est détruire ce qui reste de loyauté dans le pays.

Lionel de Tinguy. - Les raisons techniques de l'opération sont indiscutables, mais n'est-il pas impérieux - pour éviter que les craintes de François de Menthon ne soient justifiées - d'avoir une politique énergique des prix et de procéder à des aménagements de l'emprunt-prélèvement qui atténueraient certaines injustices trop flagrantes ?

Jacques Fonlupt-Espéaber exprime les mêmes craintes que François de Menthon. Il aimerait connaître le lien exact qu'il y a entre l'opération d'ensemble et l'établissement d'un marché libre de l'or.

René Mayer (ministre des Finances et des Affaires économiques, radical, invité du Groupe). - Il ne peut échapper au

Parlement de voir en face une réalité qu'il n'a même pas feint d'ignorer pendant ces derniers mois : la situation actuelle est la conséquence, chacun le sait, d'un retard de la législation sur les faits. Le meilleur moyen d'agir sur les prix intérieurs, en particulier sur les prix des produits alimentaires, c'est l'importation. Or celle-ci est devenue impossible car nous n'avons plus de devises. La dévaluation doit précisément lui redonner vie. De plus, si les industriels livrent leurs réserves d'or contre des machines, la France s'équipera en même temps que l'encaisse de la Banque de France s'enri-

chira d'un métal qui lui fait cruellement défaut. D'ailleurs le marché libre de l'or est nécessaire pour rétablir entièrement la confiance dans le franc et pour atteindre la stabilisation. Et toutes les mesures projetées sont liées et ne sont valables qu'ensemble.

Le 30 janvier, l'Assemblée adopte une motion d'hommage à Gandhi, qui vient d'être assassiné. Cette motion a été déposée par Maurice Schumann, l'Abbé Albert Gau et M. Saravane-Lambert, député de l'Inde française.

Février 1948

Mardi 3 février

Sujet qui est toujours d'actualité mais dont la solution reste laborieuse : le **reclassement des fonctionnaires**. De quoi s'agit-il en ce début de 1948 ? **Yves Fagon** résume ainsi le problème au début de la réunion du Groupe du 3 février, présidée par Johannès Charpin (71 présents).

C'est actuellement la réforme la plus urgente à apporter à l'Administration, expose Yves Fagon.

Les fonctionnaires perçoivent plusieurs indemnités et leur situation est complexe. On veut regrouper ces diverses indemnités en une seule, ce qui permettra de clarifier l'échelle hiérarchique de la fonction publique. L'échelle actuelle va de 1 à 4; en Russie, elle va de 1 à 40.

En outre, le supplément familial sera calculé sur de nouvelles bases.

Coût du reclassement pour l'Etat : 100 milliards de francs.

Il faut cependant réduire le train de vie de l'Etat. C'est pourquoi, parallèlement au reclassement, le Gouvernement a prévu le licenciement de 150.000 fonctionnaires en 1948 et Robert Schuman a invité tous ses ministres à réduire leur budget de 10%.

N'ayons toutefois pas d'illusions : si l'on réduisait le nombre des fonctionnaires à celui de 1938, le budget de l'Etat n'en serait allégé que de 7%...

Louis Siefert. - 1938 ? Pourquoi pas 1918 ?

Charles Viatte. - Le reclassement ne prévoit pas grand-chose pour les officiers des Eaux et Forêts, dont la situation est désastreuse.

Auguste Farinez. - Les services administratifs agricoles sont pléthoriques.

Raymond Roques. - Le public est mal informé sur le nombre des fonctionnaires et la possibilité de le réduire.

Georges Coudray propose la création de comités départementaux qui auraient pour mission de demander la suppression des services inutiles dans les organisations locales.

Autre dossier qui revient périodiquement à l'actualité : les loyers. Le Groupe MRP ne manque pas de spécialistes dans ce domaine comme dans les autres : **Louis Grimaud**, **Pierre Dominjon**, **Bertrand Chautard**. C'est celui-ci qui fait le point lors de la réunion du 3 février.

Il s'agit de revenir sur trente années d'erreurs, expose-t-il. Il faut loger les familles, faire remonter progressivement les loyers jusqu'à leur valeur réelle et accompagner ce relèvement par la création d'une allocation-logement pour les familles aux faibles revenus. Certes, les diverses lois de prorogation du blocage des loyers promulguées jusqu'ici ont très légèrement amélioré la situation, mais le problème reste entier...

Député MRP du Cameroun, le Docteur **Louis-Paul Aujoulat**

expose les enseignements qu'il y a à tirer, selon lui, du voyage qu'il vient d'effectuer avec **Paul Coste-Floret**, ministre de la France d'outre mer, au **Soudan** (aujourd'hui Mali), au **Niger**, au **Cameroun** et au **Tchad**.

L'atmosphère a été excellente partout, dit-il, notamment au Cameroun, malgré quelques fausses notes de la propagande RPF.

Les revendications des européens et des autochtones sont modérées et légitimes. Les européens demandent des licences d'exportation. La CGT réclame le reclassement des fonctionnaires et des cadres. Partout se manifeste un vif désir de construire solidement l'Union Française. Les autochtones ont une véritable admiration pour le préambule de la Constitution. On pourrait donc penser qu'il serait aisé d'instaurer dans ces pays un régime démocratique; malheureusement, les mœurs y sont encore féodales. Dans ces conditions, il est nécessaire d'instituer un système électoral à deux degrés, si l'on veut que les masses soient représentées dans les assemblées locales.

L'orateur indique que son collègue **Alexandre Douala Manga-Bell**, lui aussi député MRP du Cameroun, a fait preuve d'une réserve heureuse au cours des manifestations publiques qui ont marqué le voyage du ministre (Douala a tué son fils pour des motifs qui relèvent des traditions locales). Certes, le problème Douala se complique un peu depuis qu'un tribunal a demandé la levée de l'immunité parlementaire du député. Mais il faut savoir que, depuis le meurtre de son fils, Douala a vu son prestige grandir parmi ses concitoyens: il est considéré comme un justicier qui a usé strictement de son droit.

Sur les conséquences en Afrique Noire de la dévaluation, **Louis-Paul Aujoulat** est pessimiste. Il déplore que le Gouvernement n'en ait pas atténué les effets dans les TOM, où l'essor économique va se ralentir.

Selon **Marcel Poimboeuf**, la métropole et les TOM doivent être traités sur un pied d'égalité aussi bien quand il s'agit de difficultés que d'avantages. Réplique de **Louis-Paul Aujoulat** : rien ne justifiait la dévaluation dans les TOM. Observations de **Joseph Dumas**, qui a fait le voyage : le MRP a encore une grande oeuvre à accomplir en Afrique Noire.

«L'émotion de l'Abbé Pierre». C'est l'intertitre du procès verbal de la réunion.

L'Abbé Pierre Grouès (député MRP de Meurthe-et-Moselle) rappelle qu'au cours de la discussion sur le retrait de la circulation des billets de 5000 francs un scrutin favorable au Gouvernement a été modifié au cours du pointage en violation du Règlement de l'Assemblée Nationale. A son avis, les principes moraux de la vie parlementaire ont été violés par le MRP, dont l'idéal ne devrait pas permettre de telles habi-

letés. Sur un autre sujet (1), il critique vigoureusement les articles du journal "Le Pays", qui porte en première page les mots « Directeur : Pierre de Chevigné ». Il accuse son collègue de miser sur un double jeu indigne d'un honnête homme.

Joseph Dumas, député de la Seine et secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale, lui répond que des collègues ont demandé spontanément à rectifier leur vote et qu'on ne peut pas voir là une quelconque atteinte à l'honnêteté et à l'idéal du MRP.

Paul Hutin-Dèsgrées ajoute qu'il est d'usage courant à l'Assemblée de pouvoir rectifier un vote jusqu'au moment où les chiffres sont contrôlés par les secrétaires.

Jean Terpend pense qu'il existe des motifs valables de rectification.

Pierre Abelin rappelle que l'amendement objet du scrutin rendait le texte inopérant. Puisque le Règlement n'interdit pas de modifier son vote quand il y a surprise, une telle procédure, peu souhaitable en soi, ne constitue pas une manoeuvre malhonnête. Sur l'autre sujet, les articles du journal "Le Pays", dit-il, sont des "attrape-badauds". Il demandera à Pierre de Chevigné de renoncer à des procédés aussi déloyaux.

Robert Lecourt demande à l'Abbé Pierre d'apporter son concours au Groupe plutôt que de le gêner par des scrupules de conscience qui, s'ils sont respectables en soi, ne sont pas toujours justifiés.

Marc Sangnier s'écrie que pour le MRP la fin ne justifie pas les moyens et qu'il ne faut jamais mentir. Il remercie l'Abbé Pierre de rappeler au Groupe MRP ces vérités qu'il ne doit jamais méconnaître.

Mercredi 4 février

La 8^e réunion de 1948, celle du 4 février, est absente de nos archives. Nous nous référons au Bulletin Quotidien d'Information (réalisé par le Service de Presse du Secrétariat du Groupe) du 5 février.

Jacques Augarde, député de Constantine et sous-secrétaire d'Etat aux Affaires musulmanes, défend devant le Groupe le projet de loi portant fixation des **circonscriptions électorales** pour la désignation des membres de l'Assemblée algérienne.

Il rappelle que le statut de l'Algérie a prévu le scrutin uninominal et il souhaite qu'on ne donne pas suite aux rumeurs favorables à la représentation proportionnelle; ce système, à son avis, pourrait faire naître des mystiques politiques dangereuses pour la présence française et inefficaces pour la gestion des affaires locales. Quant au découpage proprement dit, il est basé sur celui des conseils généraux. Il a été retenu en vue d'assurer à l'Algérie des représentants qualifiés par leurs qualités d'organisateur et de sauvegarder l'influence française.

Présentant le projet gouvernemental **d'augmentation des allocations familiales**, **Pierre Abelin**, député de la Vienne et secrétaire d'Etat auprès de Robert Schuman, reconnaît que le chiffre de dix mille francs comme base de calcul du taux des prestations est insuffisant, mais il assure le Groupe que les difficultés financières empêchent le Gouvernement d'aller plus loin pour le moment; d'autant plus qu'il faut trouver treize milliards pour équilibrer les caisses d'allocations familiales agricoles.

Robert Prigent, député du Nord, critique le choix gouvernemental d'une taxe sur **les apéritifs à base d'alcool**, dont la fabrication serait ainsi autorisée.

Germaine Poinso-Chapuis, députée des Bouches-du-

Rhône et ministre de la Santé publique et de la Population, note qu'afin de porter le chiffre de base de dix mille à onze mille cinq cents, il faudrait élever le taux des cotisations à 15% (au lieu de 13%), ce qui entraînerait une hausse des prix et des charges. Elle espère pour bientôt une meilleure répartition des cotisations, ce qui permettrait une nouvelle majoration des prestations sans changement du taux.

Pendant, le lendemain, le Gouvernement accepte de porter le chiffre de base à 10.500 francs...

Le 6 février, devant le Conseil politique du Groupe (présidé par Robert Lecourt, il se réunit chaque vendredi), **Jacques Augarde** expose la situation délicate dans laquelle se trouve **M. Chataigneau, Gouverneur général de l'Algérie**, à la fois à l'égard des européens et des autochtones.

Mardi 10 février

Présidence de Marcel Poimboeuf, 67 présents.

Certaine presse du soir ayant annoncé, le 9, comme très proche un remaniement du Gouvernement, **Robert Lecourt** précise que la conférence qu'il a eue avec les présidents des groupes radical et socialiste, Henri Queuille et Charles Lussy, et l'indépendant Marcel Roclore, est la première d'une série de réunions hebdomadaires qui auront pour but ni plus ni moins que de **coordonner le travail parlementaire de la majorité** (de Troisième Force).

Ce même jour, prenant en compte les assurances données devant elle le 6 février par René Mayer et Paul Coste-Floret, la Commission des finances adopte par 21 voix contre 13 **la dévaluation du franc CFA**.

Pendant, à la réunion du Groupe MRP du 10 février, les critiques persistent.

Lous-Paul Aujoulat. - Les budgets de nos territoires d'Afrique sont équilibrés, leurs balances des comptes sont satisfaisantes, ils vendent à la France des produits à des prix inférieurs aux prix mondiaux... Ils sont donc en droit d'estimer que cette solidarité dans l'épreuve que nous les invitons à accepter n'est qu'un nouveau sacrifice sans contrepartie, c'est-à-dire une nouvelle forme d'exploitation. L'avenir, dans ces conditions, va profiter aux gros exportateurs; en outre, les prix vont monter et le cycle infernal va naître dans les TOM comme il est né en France...

Jean-Jacques Juglas, député de la Seine et président de la Commission des TOM. - La dévaluation outre mer crée un problème politique. Si elle est justifiée en certains endroits, en Algérie et en Indochine par exemple, elle ne s'explique pas ailleurs. Elle engendrera la hausse des prix qui, elle, provoquera des troubles sociaux très graves. Le Gouvernement, pour le moins, doit prendre des mesures compensatoires, dans les domaines des devises et du FIDES.

André Burlot, député du Loir-et-Cher, rapporteur des propositions soumises à la Commission des Finances sur ce sujet. - L'Etat gratifie en fait le FIDES d'une subvention de 12 milliards pour 1948. Sans la dévaluation, cette somme devrait être portée à 22 milliards.

Roger Duveau, député de Madagascar. - Sans cette mesure arbitraire, les prix intérieurs auraient considérablement baissé et la marge bénéficiaire des exportateurs aurait été encore bien suffisante, car les prix de revient sont à Madagascar très inférieurs aux prix mondiaux. De plus les importations des Etats-Unis auraient été si avantageuses que le FIDES aurait été inutile à l'équipement de la Grande Ile.

Sur le retrait des billets de 5000 francs, **Robert Lacourt** expose le bilan suivant : 290 milliards de francs étaient détenus par des particuliers; les deux tiers du prélèvement sont

(1) N.D.R.L. : sans doute la *bianveillance* à l'égard du RPF.

virtuellement payés; sur les 330 milliards de francs en billets de 5000 francs en circulation, 34,8% appartenait à des personnes ayant plus de 100.000 francs en coupures de 5000 francs.

Mercredi 11 février

Le matin, le Conseil des ministres nomme **Marcel-Edmond Naegelen**, député socialiste des Basses-Alpes, **Gouverneur général de l'Algérie**, en remplacement de M.Chataigneau (le socialiste Edouard Depreux lui succède à l'Education Nationale).

L'après-midi, à la réunion du Groupe MRP, présidée par Johannès Charpin (57 présents), **Henri Bouret**, député des Côtes-du-Nord, fait un exposé sur le voyage qu'il vient d'effectuer en Algérie.

- A côté des nationalistes ardents, qui groupent à peu près un tiers de la population, et des grandes familles musulmanes, qui restent loyales envers la France et qui exercent encore, grâce à leur prestige, un certain pouvoir sur le pays, il y a la masse de ce qu'on pourrait appeler "les classes moyennes", qu'un parti progressiste et français pourrait attirer à lui.

- La plupart des indigènes vivent dans des conditions misérables. leurs habitations sont des taudis, leurs vêtements des haillons.

- Mis à part les socialistes et les communistes, qui sont une minorité (environ le cinquième), les Français d'Algérie sont des conservateurs, qui se distinguent des Français de métropole par leur sens de l'efficacité et leur goût pour les méthodes modernes et rationnelles d'exploitation;

- Le Gouverneur général a fait un grand effort pour améliorer l'habitat des indigènes. La tâche éducatrice reste toutefois presque entièrement à faire. De trop grandes facilités accordées aux partis que l'on peut soupçonner d'être hostiles à l'influence française ont provoqué son rappel.

- L'Algérie, avec sa population musulmane mêlée de 30% de Berbères, est un pays occidental, où l'on peut tenter une nouvelle politique d'assimilation.

Au début de son exposé hebdomadaire du mercredi sur l'action gouvernementale, **Pierre Abelin** déclare que **Marcel-Edmond Naegelen** est un homme d'une grande fermeté et d'un patriotisme sûr.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil poursuit son exposé d'information habituel du mercredi.

1° **Viande** : la France recevra d'Argentine via l'Angleterre 8000 tonnes de viande en février et 10000 tonnes en mars. Les prix de la viande vont être fixés à la baisse de semaine en semaine.

2° **Crédits** : les Etat-Unis vont probablement accorder à la France un prêt de 150 millions de dollars pris sur les avoirs français exportés outre-Atlantique.

3° Le Gouvernement va déposer un projet de loi définissant **les hausses de prix illicites** : hausses artificielles et sans fondement intervenues depuis le 15 janvier 1948.

Selon **Germaine Poinso-chapuis**, ministre de la Santé publique et de la Population, le projet de loi relatif au **financement des allocations familiales agricoles** fait réapparaître le problème de la **lutte contre l'alcoolisme**.

Toute politique de réglementation en ce domaine, comme en beaucoup d'autres, est inefficace. Le seul remède à l'alcoolisme c'est la diminution des occasions de consommer; c'est avant tout la lutte contre le taudis, l'éducation intellectuelle, le développement des foyers populaires, et, aussi, la promotion des boissons dites "hygiéniques".

Quant au rétablissement **des apéritifs à base d'alcool**, il peut être accepté sous certaines réserves. L'alcool est

consommé en fait clandestinement en grande quantité et, comme il n'est pas contrôlé, il est beaucoup plus nocif que celui qui serait vendu librement. Ainsi, **sous réserve** que les conditions de consommation soient réglementées, que les pénalités soient renforcées en cas d'infraction et **que toute publicité soit interdite**, le projet gouvernemental peut-être accepté.

Bref, c'est le rapport Cordonnier (le Docteur Denis Cordonnier est député socialiste du Nord) complet et sans changement qu'il faudrait pouvoir ressusciter !

Le même jour (11 février 1948), devant un auditoire composé de députés, de conseillers de la République et de conseillers de l'Union Française MRP, le philosophe **Etienne Gilson**, conseiller de la République MRP, traite des "bases doctrinales du MRP" et de sa "conception de la démocratie"

En outre, les membres MRP de l'Assemblée de l'Union Française (dont Daniel Boisdon, président de cette assemblée, et Max André, président du Groupe) sont reçus par le Groupe MRP du Conseil de la République en présence de son président, Charles Bosson, de Paul Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, de Jacques Augarde, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires musulmanes, et de Jean-Jacques Juglas, président de la Commission des TOM à l'Assemblée Nationale.

Quelques jours plus tôt, Daniel Boisdon, qui a mis fin à son mandat de député, a été élu président de l'A.U.F.

La onzième réunion de 1948, qui se situe entre le 11 et le 17 février, est absente de notre collection des procès-verbaux et du Bulletin d'information..

Mardi 17 février

La réunion regroupe 77 députés; elle est présidée par Paul Bacon.

On y traite de l'indemnité parlementaire avec Renée Prévert, députée d'Ille-et-Vilaine; de la répression des hausses illicites (le rapport pour avis de la Commission des Affaires économiques a été confié à Marcel Poimboeuf); de la réorganisation de l'Agence France-Presse (le rapporteur de la proposition de loi de Robert Bichet est Claude Mont; et, de nouveau, de la publicité sur les apéritifs à base d'alcool.

Débat sur la **répression des hausses de prix illicites**.

Pierre Dominjon. - Pourquoi se référer au 15 janvier ? Les hausses illicites ont commencé bien avant ! A la Commission de la Justice, tous les scrutins qui ont eu lieu sur le projet ont révélé l'alliance de la droite (Parti Républicain de la Liberté et Rassemblement des Gauches Républicaines) avec les communistes.

René Penoy. - Le Groupe MRP doit dénoncer fortement les spéculateurs, saboteurs du relèvement national.

Jules Thiriet. - La lieuse, qui valait 60.000 francs au 1er janvier vaut six semaines après 160.000 francs.

Maurice Lucas. - Les membres de la Commission des Finances se laissent aller à une haine systématique des paysans.

Johannès Charpin. - L'incohérence économique gêne le rééquipement agricole. Exemple : le prix des importations passe du simple au triple suivant les conditions dans lesquelles elles sont faites.

Fernand Mauroux. - Au 15 janvier, il n'existait pas de barème de tous les prix. Donc, comment se référer à cette date ?

René Penoy. - Pourquoi ne pas réduire le nombre des nouveaux commerçants établis depuis 1944 ?

Maurice Lucas. - Certains prix agricoles ont baissé depuis le 15 janvier. Exemple : dans le Roussillon, la salade est à 3 francs le kilo.

Débat sur l'AFP

Claude Mont. - Le 29 mars prochain se tiendra à Genève la Conférence internationale de la liberté de l'information. Les délégués y seront invités à définir ce qu'est une agence de presse libre. Or, telle qu'elle est aujourd'hui, l'AFP est une agence gouvernementale. Son budget annuel de 800 millions de francs est alimenté par une contribution de l'Etat de 600 millions. Si elle ne devait pas être transformée, elle risquerait de perdre tout prestige à l'étranger, qui ne pourrait que l'assimiler aux agences TASS ou autres.

Robert Bichet. - Voici les moyens d'équilibrer le budget de l'Agence sans concours extérieur :

1° diminuer ses frais de gestion en louant son matériel qui appartiendrait à l'Etat ;

2° majorer le montant des abonnements à l'étranger, dont le faible prix est la première cause du déficit;

3° se faire une cliente de la Radio, qui pourrait alors supprimer son propre service d'information;

4° chercher des clients dans les radios et les journaux étrangers (Belgique, Luxembourg...)

Maurice Schumann. - Malgré sa nombreuse clientèle, l'Agence Havas n'équilibrait pas son budget. Or l'AFP n'a aucune chance de faire mieux que sa devancière, qui la surpassait d'ailleurs en qualité. Si les moyens de faire de cette agence une entreprise rentable ne sont pas précisés, il vaut mieux conserver une agence gouvernementale que de créer une agence hypocrite, dont le financement serait occulte.

Débat sur les apéritifs à base d'alcool

Germaine Poinso-Chapuis annonce que le Gouvernement renonce finalement à financer les allocations familiales agricoles avec une taxe sur les apéritifs à base d'alcool. A son avis, le rétablissement de ces derniers n'est qu'un moindre mal lorsqu'on songe à la quantité d'alcool frelaté qui est consommée clandestinement.

Le Groupe se prononce pour la liberté de vote de ses membres sur le rapport du Docteur Cordonnier, par 34 voix contre 3, et en faveur de ce même rapport par 19 voix contre 6, à condition qu'il soit repris intégralement, c'est-à-dire avec interdiction de toute publicité pour les apéritifs à base d'alcool.

Le 20 février, **Robert Schuman**, président du Conseil, reçoit **Jean Cayeux**, **Henri Gallet** et le Pasteur **La Gravière**, conseiller de la République, au sujet du financement des allocations familiales agricoles. Il a ensuite un entretien avec **Lionel de Tinguy**, **Germaine Peyroles**, **François de Menthon** et **Gabriel Valay** sur les aménagements à apporter au prélèvement fiscal exceptionnel et le remboursement des billets de 5000 francs.

Mardi 24 février

Présents : 94. Président : Maurice Lucas, député de la Manche.

Pierre Garet, député de la Somme, expose les grandes lignes de son rapport, fait au nom de la Commission de la Reconstruction, sur les projets de loi relatifs aux **sociétés coopératives et associations syndicales de reconstruction**.

Robet Buron fait un compte-rendu du voyage qu'il vient d'effectuer aux Etats-Unis, après la conférence de La Havane.

1° L'adoption définitive du Plan Marshall est assurée

2° Dans l'élection présidentielle prochaine (élection d'Harry Truman, qui est président depuis le décès de F.D. Roosevelt), il accorde seulement de 5 à 6 millions de voix à Henry Wallace; ce sera, dit-il, le résultat de la propagande imbécile faite contre les communistes, qui a véritablement exaspéré une partie du peuple américain; on souhaiterait que certains partis français, profitant de la leçon, révisent

leur attitude systématiquement et aveuglément anticommuniste.

3° Le prestige de la France croît dans tout le continent américain ; au Mexique et aux Etats-Unis, le français est la première langue obligatoire dans l'enseignement secondaire, à Cuba la deuxième; les Américains sont très satisfaits qu'un Gouvernement de Troisième Force ait le pouvoir en France et ils attendent que nous prenions la tête de l'Union européenne en essayant de faire le pont entre l'Orient et l'Occident.

Mercredi 25 février

Présents : 68. Président : Marcel Poimboeuf.

La séance est consacrée à un exposé d'**Yvon Coudé du Foresto**, conseiller de la république des Deux-Sèvres, sous-secrétaire d'Etat au **Ravitaillement** auprès de Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture.

Viande. L'intervention gouvernementale dans les transactions a peut-être été prématurée, mais elle a été imposée par les circonstances. Le retrait des billets de 5000 francs, en effet, accompagné d'une campagne démagogique savante, a inquiété les producteurs qui ont gardé leurs "coffres-forts sur pieds"; et la baisse des arrivages a provoqué la hausse des prix.

Les achats prioritaires, décidés et exécutés brutalement par le Gouvernement, ont mis un frein à cette hausse, mais ils ne sont qu'une solution provisoire.

D'ailleurs le problème se complique d'un second aspect, celui des marges de certains professionnels qui sont évidemment insuffisantes.

Mais le premier objectif reste la fixation de prix "plafonds". Ils viennent d'être publiés; pour le boeuf :

- viande de 1^{ère} catégorie : 416 F

- viande de 2^{ème} catégorie : 324 F

- viande de 3^{ème} catégorie : 192 F

Si ces taxes ne sont pas respectées, le Gouvernement procédera à des **achats prioritaires chez le boucher détaillant** avec réquisition du personnel et du patron, **et dans les coopératives**, qui, par leurs achats en province, désorganisent les marchés..

Au sujet des contrats entre ministère et producteurs, assurant à l'un du bétail et aux autres des aliments pour le bétail, des contacts récents ont prouvé que les deux parties pourront s'entendre.

La rude bataille pour la baisse peut encore être gagnée, à condition que les consommateurs ne poussent pas à la hausse par un appel à la demande inconsidéré pendant les prochaines semaines.

Vin. Les importations nécessaires seront faites, d'abord d'Algérie, ensuite d'Italie.

Pain. Nous sommes tributaires de l'importation jusqu'à la soudure et nous pouvons espérer que l'Amérique nous vendra des quantités suffisantes de blé pour que la raison reste fixée à 200 g.

Lait. La C.G.A. s'adonne actuellement à des revendications démagogiques, qui sont d'autant plus scandaleuses qu'il est permis de douter qu'elle représente exactement la paysannerie française.

Le gouvernement est fortement opposé à toute hausse du prix du lait.

Sucre. Une certaine presse, qui cherche fortune dans les informations tendancieuses, accuse le Gouvernement de se refuser à des achats de sucre à l'étranger avantageux, dans le seul but apparent d'affamer le peuple.

La vérité est que **le Gouvernement ne veut pas se faire la victime de spéculateurs** et n'est prêt à conclure des marchés qu'avec des producteurs honnêtes. **Du sucre nous a**

été effectivement proposé, mais à un prix élevé.

Légumes. La semaine dernière les prix à la production ont "craqué" et ceux à la distribution ont baissé sensiblement. Le gel a stoppé les arrivages. Ils doivent reprendre avec le beau temps.

Oranges. Les importations du Liban, d'Italie, et d'Espagne vont faire baisser les prix excessifs de ces derniers jours.

Poisson. Yvon Coudé du Foresto va étudier la proposition que lui ont faite **André Monteil** (Finistère) et **Joseph Yvon** (Morbihan) :

- vente à la criée obligatoire;
- contrôle de la quantité et des prix grâce au registre de la criée;
- vente exclusive aux grossistes professionnels à l'exclusion des gangsters amateurs;
- ces précautions étant prises, la liberté des transactions ne doit pas amener une hausse très sensible; en tout cas, elle sera préférable à la désorganisation du marché et à la grève des pêcheurs que provoquerait le maintien du régime actuel.

Présidée par **François de Menthon**, la Commission de la réforme administrative procède le 25 février à l'audition de M. Jean Biondi, socialiste, secrétaire d'Etat à la Fonction Publique.

La Commission spéciale chargée de **définir le titre de prisonnier de guerre** tient sa première réunion le 26 février.

Formée à l'initiative du ministre des Anciens combattants, M. François Mitterrand, et composée de représentants des ministères, du Parlement et des fédérations d'associations des prisonniers de guerre et des anciens combattants, elle est présidée par Roger Devémy, député de Saône-et-Loire.

Le 27 février, l'Assemblée Nationale adopte le texte définitif de la nouvelle loi portant **statut de la Marine Marchande**. Il s'agit d'une pièce maîtresse de l'oeuvre législative de l'Assemblée élue le 10 novembre 1946. Devant les parlemen-

taires MRP du Palais Bourbon et du Palais du Luxembourg, **André Colin**, rapporteur du projet, a déclaré que, "pour la première fois, un important secteur économique allait faire l'objet d'une organisation inspirée de l'esprit et des conceptions du MRP."

Le 27 février, le Conseil politique du Groupe (qui se réunit chaque vendredi) entend **François Reille-Soult**, qui rentre d'un voyage en **Algérie**. Le député du Tarn parle de la situation critique des territoires du Sud algérien à la suite de plusieurs années de sécheresse et réclame une parité absolue entre les anciens combattants musulmans et européens.

Sur cette réunion du Conseil politique, le Bulletin Quotidien d'Information du Groupe (1948, numéro 23, page 3) ajoute le texte suivant :

«Les bruits d'élargissement du Gouvernement ont été largement commentés au Conseil politique. Selon l'opinion la plus généralement admise, celui-ci ne serait fatal que si le Gouvernement le croyait tel. Mais si, refusant de prêter une oreille complaisante aux bruits de couloir, le Gouvernement informait sa majorité, avait plus d'égards pour elle et faisait un effort constant pour la conquérir et l'élargir, il supprimerait ipso facto bien des tentations d'intrigue fondées sur la précarité de la majorité. En un mot, on considère que le problème actuel est bien plutôt l'élargissement de la majorité que l'élargissement du Gouvernement.»

Le même numéro du BQI se termine par cette annonce, «Députés, conseillers MRP, le MRP possède sa librairie : Librairie de Babylone 24 rue de Babylone Paris (VII), LIT 65-08. Réservez-lui vos achats. Si vous ne pouvez vous déran-

ger, déposez vos commandes (ouvrages de tous ordres et notamment politiques) au Secrétariat de votre Groupe. Sous 24 heures, vous pourrez retirer votre commande livrée au lieu de dépôt...»

Le 28 février, Jean-Paul Sartre et David Rousset fondent le Rassemblement Démocratique Révolutionnaire.

Mars 1948

Mardi 2 mars

Réunion présidée par Marcel Poimboeuf; 85 présents.

Boissons alcooliques : sujet toujours d'actualité.

Peut-on rétablir la liberté de fabrication des boissons alcooliques, du moins de celles qui sont reconnues saines ?

Non, répond le Docteur **Paul Boulet** (député-maire de Montpellier), rappelant que les hautes autorités médicales ont donné un avis défavorable. Il déplore d'ailleurs que l'on aille jusqu'à réclamer ce rétablissement au nom de la lutte anti-alcoolique.

Oui, estime **Alfred Coste-Floret** (Haute-Garonne), qui renouvelle ses explications.

La législation actuelle interdit la fabrication d'un très grand nombre de boissons alcooliques. Parmi celles qui sont fabriquées et vendues légalement, elle autorise la publicité pour quatre produits seulement : l'armagnac, le cognac, le rhum et le kirsch.

Cette faveur spéciale est illogique.

En effet, toute boisson autorisée ne l'est que parce qu'elle est reconnue saine. Donc la loi devrait autoriser la publicité en faveur de toutes les boissons dont on permet la fabrication et la vente.

Au surplus une telle mesure orienterait le public vers les boissons saines et lui ferait abandonner celles, frelatées, qu'il consomme clandestinement aujourd'hui.

La réforme des administrations militaires.

Pierre-Henri Teitgen, qui est ministre des Forces Armées depuis le 22 octobre 1947, date du second remaniement du cabinet Ramadier, explique combien était complexe la situation des administrations militaires lorsqu'il est arrivé rue Saint-Dominique.

La Guerre, la Marine et l'Air formaient trois administrations indépendantes et cloisonnées. Chacune avait sa gendarmerie, son service de santé, son service de contrôle, ses services sociaux. Les crédits qui leur étaient affectés s'additionnaient, en pure perte car leur efficacité eût été la même sous une administration unique.

Les trois armes étaient en réalité des féodalités, et leurs services des citadelles. Des rivalités et des conflits secrets aggravaient encore cette dispersion des efforts. Certes l'unité se faisait parfois mais seulement contre le pouvoir civil.

De plus, selon une mode vieille de cinquante ans, un système de transfert des signatures et des responsabilités enlevait au ministre tout pouvoir véritable. Celui-ci ne pouvait guère en effet que s'occuper de la Légion d'honneur, du tableau d'avancement, de la défense du budget devant le Parlement et rendre compte des responsabilités qu'un système routinier lui avait empêché d'assumer.

Désormais, la création du ministère des Forces Armées (octobre 1947) assure la coordination des trois armes.

Auparavant, à l'intérieur d'une structure déficiente, les hommes avaient également un moral déficient. Le Parlement ne leur parlait que de contrôles, d'incapacités, de compres-

sions. Il n'existait pas de statut des officiers ni des sous-officiers, leur carrière n'était pas assurée. Il y a encore deux mois, l'Armée n'avait pas de mission...

La sécurité de la France n'est pas assurée si elle est seule face à face avec une grande puissance. Il est donc nécessaire d'organiser un système international auquel la France fournira ce qu'elle peut fournir en ce moment, à savoir avant tout des hommes.

Pour assurer la sécurité en temps de paix (les méthodes modernes ont tellement évolué qu'on peut toujours douter qu'on soit en état de paix), il nous faut :

- 100.000 hommes dans l'Union Française
- 110.000 en Afrique du Nord
- 175.000 en métropole
- 60.000 en Allemagne
- 58.000 dans la marine
- 80.000 dans l'aviation

soit 583.000 hommes, ce qui exige un service militaire de dix-huit mois.

Pour assurer l'équipement et l'armement de ces troupes, nous devons :

- entretenir le matériel que nous possédons,
- fabriquer l'équipement,
- fabriquer l'armement léger
- importer le gros matériel moderne.

Pour la première fois, le ministère a établi un budget fonctionnel, c'est-à-dire spécifiant les buts poursuivis pour chaque dépense.

Déjà, une commission technique spéciale, comprenant les chefs d'état-major, les inspecteurs généraux, les secrétaires d'Etat à la Guerre, à la Marine et à l'Air, a vérifié toutes les commandes et tous les marchés, ce qui a permis de réaliser une économie de 42 milliards sur un budget qui s'établit, après ces réductions, à environ 300 milliards.

Un court débat suit cet exposé.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) s'étonne que chaque soldat coûte aussi cher à l'Etat.

Teitgen lui rappelle que le budget militaire se décompose en matériel (60%) et en effectifs (40%). Il ajoute qu'il étudie la possibilité d'affecter des troupes à des travaux intéressants l'économie du pays. Ainsi, pendant deux mois, deux mille hommes, avec leur équipement et leur ravitaillement, vont replanter la forêt des Landes.

François de Menthon (Haute-Savoie) fait remarquer que si la mobilisation de l'armée est prévue, celle de l'industrie ne l'est pas.

Teitgen reconnaît qu'il faudra en venir là.

Paul Boulet (Hérault) demande ce qui est fait pour la recherche scientifique.

Teitgen. - Pour assurer la protection de la population contre les nouvelles méthodes de guerre, les crédits ont été doublés.

Faut-il garder ou supprimer la Haute-Cour ?

Il lui reste 32 dossiers à traiter. Elle souffre d'absentéisme...

La Commission de la Justice vient de se prononcer contre sa suppression.

Maurice Guérin (Rhône) est hostile à la suppression.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) y est favorable. A son avis, la Haute-Cour fonctionne au gré du Parti communiste et ses membres n'ont pas forcément la compétence juridique nécessaire.

André Monteil (Finistère) et **Jacques Fonlupt-Espéraber** (Haut-Rhin) l'approuvent.

Bertrand Chautard (Ardèche) note qu'il serait dangereux de revenir sur les verdicts prononcés antérieurement par la Haute-Cour; or sa suppression mettrait en cause la validité

de ses décisions.

Le Groupe ajourne sa décision jusqu'au lendemain.

Mercredi 3 mars

Présidence de Robert Lecourt; 55 présents. Le débat sur la Haute-Cour s'élargit.

Bertrand Chautard plaide pour la réforme adoptée par la Commission de la Justice. Les mesures prévues empêcheront tout sabotage de l'institution. Peu importera qu'un Groupe parlementaire ne présente pas de candidat au jury, la Haute-Cour, en dépit de cette manoeuvre, sera légalement constituée. Et si des jurés sont absents, s'ils quittent la salle avant la fin des débats, ils seront automatiquement remplacés par des suppléants des autres groupes... Si l'on supprime la Haute-Cour, par quoi la remplacera-t-on ? Il n'existe pas d'autres tribunaux politiques. Au surplus, sa suppression déchaînerait une violente campagne révisionniste et ferait perdre toute valeur aux verdicts déjà prononcés.

Alfred Coste-Floret maintient que le texte proposé par la Commission ne porte pas remède aux vices essentiels de la Haute-Cour. Les communistes trouveront toujours les moyens de saboter son fonctionnement. La seule façon de supprimer cette cohabitation intenable est de supprimer la Haute-Cour. Les cours d'assises pourront fort bien se charger des dossiers.

Maurice Guérin approuve Chautard. Il craint que la suppression de la Haute-Cour ne donne l'occasion aux partisans du régime de Vichy de relever la tête. Le véritable sabotage de l'institution ne semble pas devoir venir des communistes mais bien des collaborateurs qui se réjouiraient de voir désavouer la Haute-Cour. De toute façon, pour juger des crimes politiques, il faut une juridiction politique.

Paul Gosset (Nord) estime que la suppression de la Haute-Cour serait un crime contre le régime, car ses adversaires n'attendent que l'aubaine de voir destituer un de ses organismes les plus responsables.

André Monteil regrette que certains collègues laissent entendre qu'il faut être vichyssois pour être contre la Haute-Cour. En vérité, cet organisme a perdu tout crédit dans l'opinion publique. Le crime de collaboration est un crime de droit commun, la trahison, qui peut-être jugé par des tribunaux ordinaires.

Henri Teitgen (Gironde). - Les crimes politiques ne réclament pas des hommes politiques pour être jugés; il suffit d'une conscience. Les justices politiques sont passionnelles et ce n'est pas la compétence des juges qui intervient mais leurs passions et leur parti pris. Acceptons à la rigueur le maintien de la Haute-Cour, mais ne le faisons surtout pas au nom de la Justice politique, qui n'est que la Justice soumise à la politique !

Henri Grimaud (Isère). - Supprimer la Haute-Cour serait signifier que des condamnés ont été mal jugés... La compétence politique du juré est nécessaire, mais, malheureusement, le système a été faussé par le sabotage communiste. Le nouveau texte y porte remède.

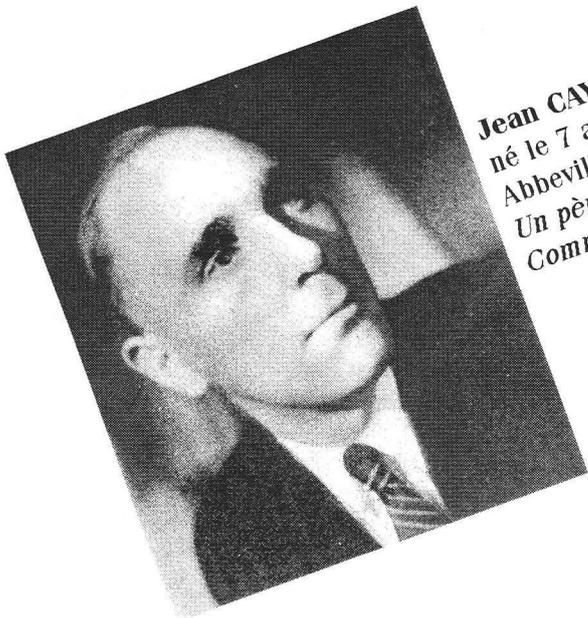
Maurice Guérin a constaté par expérience que les juges ordinaires ne comprennent rien à la politique. Il répond à Monteil que si l'on supprime la Haute-Cour parce que son fonctionnement a été saboté il ne faut pas tarder à supprimer l'Assemblée Nationale, qui a été l'objet des mêmes manoeuvres.

Bertrand Chautard insiste : par quoi la remplacer si on la supprime ?

Robert Lecourt, président de séance, met aux voix le principe du maintien de la Haute-Cour.

Résultat du vote : 29 voix pour le maintien, 13 contre et 9 abstentions.

Le Groupe décide-t-il la discipline de vote en séance



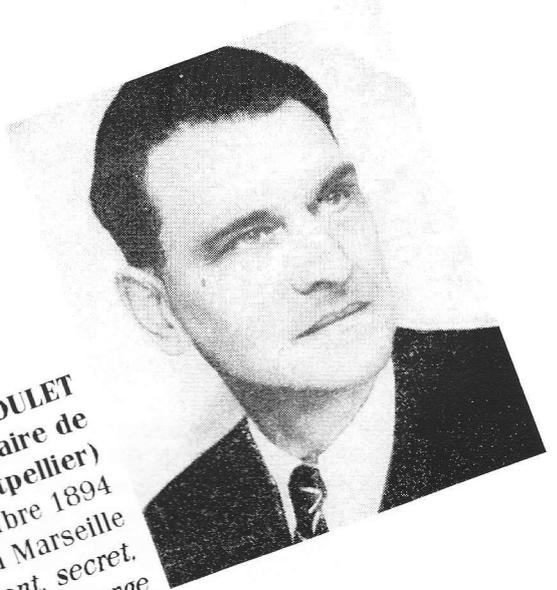
Jean CAYEUX (Seine)
 né le 7 avril 1910 à
 Abbeville (Somme)
 Un père pour la
 Commission de la Famille



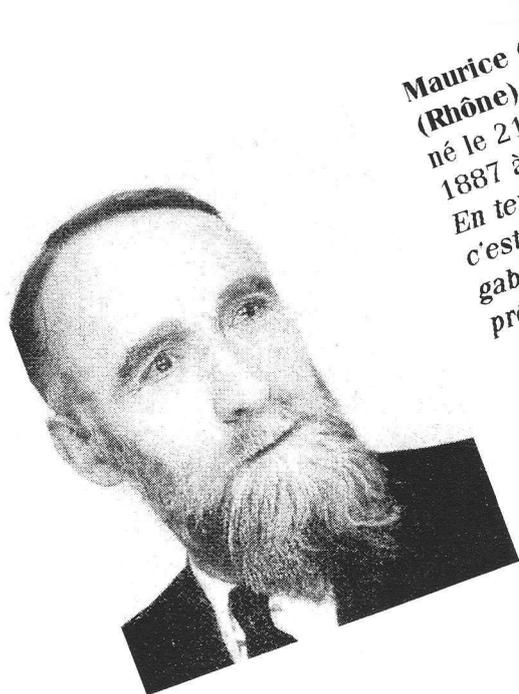
Paul BACON (Seine)
 né le 1er novembre
 1907 à Paris
 Un artiste plein
 de finesse
 en politique



Bertrand CHAUTARD (Ardèche)
 né le 4 janvier 1912
 à Beaujeu (Rhône)
 Prudent, réfléchi,
 scrupuleux. Plus doué
 pour jouer à l'arrière
 qu'à l'avant. Excellent
 goal politique.



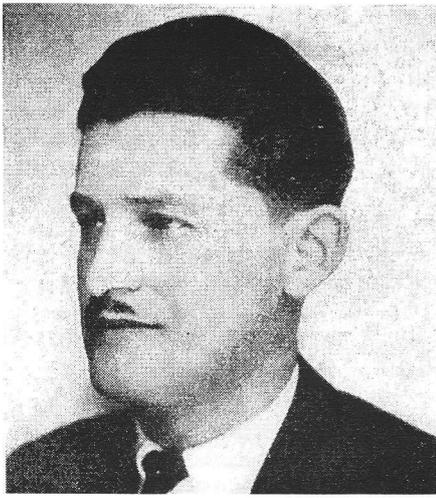
Paul BOULET
 (Hérault, maire de
 Montpellier)
 né le 8 septembre 1894
 à Marseille
 Exigeant, secret,
 se plaît en marge



Maurice GUÉRIN
 (Rhône)
 né le 21 septembre
 1887 à Angers
 En tenue de pélerin,
 c'est un routier infati-
 gable, toujours prêt à
 prêcher la bonne parole



Henri BOURET
 (Côtes-du-Nord)
 né le 14 mai 1916 à
 Lanvollon (C. du N.)
 Non conformiste, pro-
 testataire, mais fidèle.



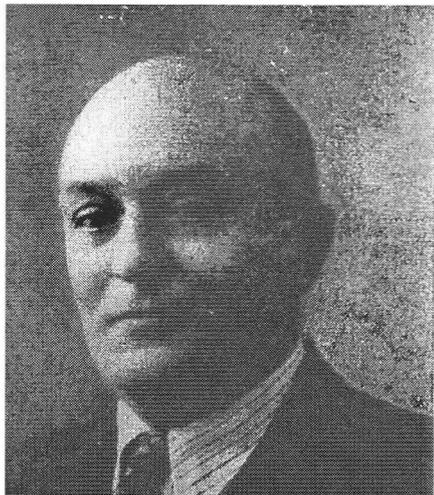
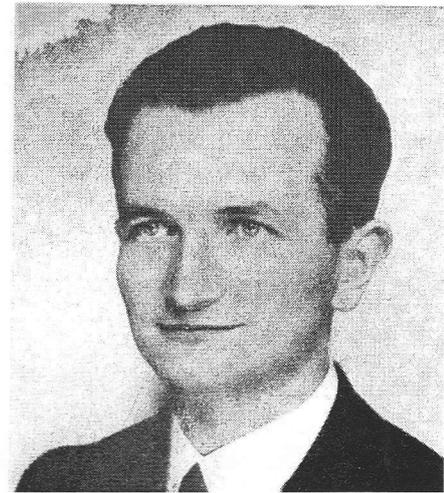
Yves FAGON (Seine)
né le 30 mai 1910 à Plourin-
Ploudermézeau (Finistère)
*Un buteur dans la grande équipe
de la Fonction Publique.*

Quelques uns des députés MRP qui animent les débats du Groupe durant le premier trimestre 1948 (Robert Schuman étant président du Conseil).



**Lionel de TINGUY DU POUET
(Vendée)**
né le 6 avril 1911 à Paris
*Un X qui sait jongler aussi avec
les équations politiques.*

Joannès CHARPIN (Rhône)
né le 20 mai 1914 à Saint-
Christophe-en-Brionnais (Saône-
et-Loire)
*Lyonnais authentique, calme,
serein même dans la tourmente.*



Eugène RIGAL (Seine)
né le 13 septembre 1898 à
Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-
Garonne)
*Un comptable «avé l'assent» qui
aimait le bien-vivre autant que
les chiffres ; et qui était l'amabi-
lité même sous un aspect parfois
bourru.*



Marcel POIMBŒUF (Vosges)
né le 16 mars 1889 à
Montrouge (Seine)
*Syndicaliste de choc tenté par
la théologie.*

Pierre DOMINJON (Ain)
né le 8 octobre 1910 à Belley
(Ain)
*Auteur d'une révolution réussie
dans le droit français : le loyer
devient la rémunération du ser-
vice rendu par le logement. Un
modèle de désintéressement.*



publique ? On en discute.

Johannès Charpin (Rhône) considère comme un principe qu'une délégation de la représentation nationale juge les crimes contre la Nation; il demande la discipline de vote.

Henri Gallet (Vienne) estime qu'il est du devoir de l'Assemblée Nationale de juger les traîtres afin d'assurer la pérennité de l'idée de patrie; il demande la discipline.

Joseph Sigrist (Bas-Rhin) est favorable à la liberté de vote.

André Monteil, s'adressant à Henri Gallet, s'écrie que l'on ne peut pas parler de sauver la pérennité de l'idée de patrie en compagnie de Madame Ginollin (députée communiste et juré à la Haute-Cour). Il demande la liberté de vote.

Henri Teitgen estime que le Groupe doit assumer toutes ses responsabilités.

Pierre Dominjon rappelle que la Haute-Cour est prévue par la Constitution.

L'Abbé Pierre Grouès (Meurthe-et-Moselle) demande la discipline de vote.

Mise aux voix, la discipline est adoptée.

Vendredi 5 mars

Paul Bacon préside. Il y a 86 présents.

Comment aménager le prélèvement ?

Eugène Rigal expose les propositions qu'il va faire à la Commission des Finances en sa qualité de rapporteur des textes relatifs à l'aménagement du prélèvement fiscal exceptionnel contenu dans le plan Schuman-Mayer.

Le problème le plus important est celui que posent les contribuables soumis au régime du forfait, déclare **Eugène Delahoutre** (Oise).

La solution la plus souvent envisagée consiste à leur permettre d'opter pour le régime de la taxation sur le bénéfice réel ou pour le régime de la taxation sur le chiffre d'affaires.

Robert Schuman, président du Conseil, assiste à la réunion.

Il y a débat.

Lionel de Tinguy (Vendée). - Le Gouvernement a des adversaires à l'intérieur même de sa majorité; ce sont ceux qui prônent un durcissement de sa politique afin de l'amener jusqu'à un point de chute.

Robert Buron (Mayenne), qui se déclare désormais sceptique sur l'efficacité technique du prélèvement, souhaite que le Gouvernement n'engage pas son existence sur des questions de détail. A son avis, mieux vaut accorder quelques concessions que de renoncer à la grande entreprise de redressement jusqu'ici bien menée.

Jean Labrosse. - Quand nous parlons de l'injustice subie par les contribuables soumis au forfait, n'oublions tout de même pas que le forfait ne correspond jamais à la réalité !

Dans la discussion, on cite le cas des agriculteurs (**Lionel de Tinguy**), des viticulteurs (**Jean Villard**, Rhône), des sinistrés (**Louis Siefridt**), des familles nombreuses (**Henri Gallet**). Pour **Eugène Rigal**, il est difficile de donner satisfaction dans les textes aux contribuables qui sont dans une situation particulière; en revanche, se sera la tâche des commissions paritaires départementales.

Le débat reprend.

René Charpentier. - Le coefficient appliqué aux agriculteurs est trop élevé. Le risque est d'empêcher le rééquipement de l'agriculture française.

Robert Schuman fait une première réponse. Au sujet des injustices auxquelles le texte ne remédierait pas, il note que si l'on accorde des facilités aux uns, il faudra en accorder de semblables aux autres et qu'en fin de compte l'emprunt-prélèvement perdra de son efficacité. A son avis, il n'y a dans ce domaine qu'une seule solution : examiner attentivement les cas particuliers intéressants, bien que ce système fasse

naître de nombreuses complications administratives. Il précise que le Gouvernement acceptera l'allongement des délais à la condition expresse que cette mesure n'entraîne pas un ralentissement des souscriptions à l'emprunt; le rythme qu'elles ont pris depuis quelques jours est encourageant et la situation de la Banque est considérablement améliorée.

Le débat se poursuit.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine). - Les députés MRP ont supporté courageusement l'impopularité pour faire voter le prélèvement. Ils en assument tous les risques sauf celui de maintenir des injustices flagrantes, notamment celui du forfait.

Louis Siefrid. - Oui !

Pierre Dominjon (Ain). - Les députés MRP sont allés devant leurs électeurs justifier le prélèvement en leur promettant les aménagements indispensables, parmi lesquels la révision des articles concernant les forfaitaires. Ils ne peuvent aujourd'hui se déjuger.

Robert Schuman intervient de nouveau. Soucieux, certes, de parer aux injustices les plus graves, on ne peut accueillir le flot des réclamations, dit-il. Si l'on acceptait tout ce que l'on demande en faveur des forfaitaires, ce serait une perte de 50 milliards pour le Trésor. Au surplus, comment leur permettre de faire l'option proposée par Eugène Delahoutre puisqu'en général ils n'ont pas une comptabilité complète ?

Séance levée

Dans un discours à Compiègne, le 7 mars, de Gaulle se dit prêt à assumer le pouvoir.

NDRL. D'après Teitgen, dans son livre "Faites entrer le témoin suivant", page 308, le Général, peu avant sa démission, le 26 janvier 1946, en a informé plusieurs de ses ministres, dont lui-même et Francisque Gay. A celui-ci, qui lui exposait les conséquences que pourrait avoir son départ, il a répondu "Mais voyons, avant huit jours, en délégation, ils me demanderont de revenir et, cette fois-ci, je reviendrai à mes conditions".

Mardi 9 mars

Marcel Poimboeuf préside. Il y a 58 présents.

Regrouper la majorité

Robert Lecourt, président du Groupe, invite ses collègues à prendre contact avec les députés qui ne passent dans l'opposition qu'au moment du vote des lois impopulaires. Il faut les convaincre de se regrouper dans la majorité.

François Reille-Soult (Tarn) se déclare favorable à de telles démarches mais il aimerait que le Gouvernement les rendent plus aisées en ne traitant pas de la même façon ses ennemis déclarés et les hésitants.

Robert Lecourt estime qu'on a pu observer une certaine amélioration à ce sujet.

Le Groupe approuve une série de propositions d'**Yves Fagon** (Seine-et-Oise) concernant l'octroi de bonifications d'ancienneté aux **fonctionnaires déportés, internés ou résistants**.

Il entend un exposé de **Pierre Schneiter** (Marne), secrétaire d'Etat aux Affaires allemandes et autrichiennes, sur la **politique française dans les zones d'occupation** :

- abandon progressif d'une administration centralisée, contraire à l'esprit fédéraliste que l'on voulait promouvoir; donc réduction de la présence française à une administration de contrôle;

- l'administration française est celle qui a le mieux réussi; dans sa zone, le niveau de vie est moins bas que dans les autres zones;

- au cours de son récent voyage sur place, Pierre Schneiter

s'est entretenu avec tous les notables des partis, des syndicats, des universités et du clergé, démontrant ainsi que la France entend favoriser en Allemagne la démocratie sous toutes ses formes.

Le secrétaire d'Etat a visité aussi Munich, Vienne et Prague :

- la tendance autonomiste est forte en Bavière;
- à Prague, pendant des mois, les partis s'accusaient mutuellement de comploter contre l'Etat et cette petite guerre s'est terminée **par la victoire communiste** que l'on sait; les partis non communistes conservaient de la sympathie pour la Russie, libératrice du territoire tchécoslovaque; il semble que leurs dirigeants aient été abusés par leurs propres sentiments envers la grande voisine de l'Etat.

Mercredi 10 mars

Paul Bacon préside. Il y a 62 présents.

A l'ordre du jour : la politique économique du Gouvernement.

En préambule, un exposé statistique de **Louis Bonnet** sur les salaires et les prix, qui conclut à la nécessité de tenir les prix agricoles, surtout celui de la viande.

Ensuite un exposé de **Robert Buron** sur le plan **Schuman-Mayer**.

- Ce plan est le plus intelligent et le plus cohérent de tous ceux que les gouvernements ont élaborés depuis la Libération. On peut critiquer ce choix, mais on doit reconnaître au Gouvernement le mérite d'avoir choisi, ce que ses prédécesseurs n'avaient pas pu ou pas osé faire...

- Un objectif : l'équilibre entre l'offre et la demande. Le régime libéral est sain lorsque cet équilibre est réalisé.

- Un moyen : la déflation économique, pour amener le producteur et le vendeur à solliciter l'acheteur.

- Risque et remèdes : si elles s'étaient réparties sur plusieurs mois, les hausses de salaires accordées en novembre 1947 (quatre mois plus tôt), auraient eu une répercussion forte et prolongée sur les prix des produits finis, de la transformation à la vente; c'est pourquoi le Gouvernement a bloqué les hausses de salaires en une seule étape et a fixé à l'avance de nouvelles marges bénéficiaires élevées, qui doivent stimuler la production.

- Autre facteurs accroissant l'offre : le marché libre des devises, qui permet l'importation de matières premières; les accords passés par la France sur les livraisons de charbon allemand, la production record des mines françaises...

- Diminuer la demande : les prix élevés et la ponction monétaire (prélèvement et retrait des billets de 5 000 francs) doivent mettre le consommateur dans l'impossibilité d'acheter les produits autres que ceux qui sont nécessaires à sa subsistance quotidienne.

- Vers la baisse des prix : alors on verra pour la première fois depuis des années le vendeur solliciter l'acheteur et finalement contraint de baisser ses prix.

- Vers un nouvel équilibre : cette privation provisoire imposée à l'acheteur est la condition d'un nouvel équilibre.

- Un risque d'échec : l'impatience humaine. En effet, pourra-t-on faire patienter pendant quelques mois les classes laborieuses et les classes moyennes? L'effort doit porter en priorité sur les prix des produits alimentaires et l'on peut à ce sujet se féliciter de l'action menée par Yvon Coudé du Foresto.

La discussion est ouverte.

Jean Catrice (Nord). - Le plan gouvernemental est cohérent, le plan Marshall va donner un nouvel élan à la production et à l'équipement, les récoltes s'annoncent abondantes dans le monde entier. En arrêtant énergiquement la hausse des prix agricoles, en suspendant les exportations, on pourra d'ici à quelques semaines ou quelques mois casser les prix industriels.

Louis Siefert (Seine-Inférieure). - Le prix très élevé de la viande vient d'abord de ce qu'elle est un produit de remplacement, la ration de pain étant insuffisante.

René charpentier (Marne). - On oublie que les prix agricoles français sont inférieurs aux prix agricoles mondiaux.

Maurice Guérin (Rhône) demande que la baisse des prix soit effective et rapide; sinon les réactions naturelles des hommes feront culbuter le plan.

Marcel Poimboeuf (Vosges) estime que le Gouvernement a au moins le mérite d'appliquer d'une manière humaine des mesures économiques et financières inhumaines.

Maurice Lucas (Manche) craint qu'une trop grande rigidité gouvernementale ne vienne décourager les paysans.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord) s'inquiète : le chômage et les faillites ne vont-ils pas prendre un développement alarmant ?

Robert Buron. - On ne peut pas sérieusement prévoir du chômage mais il y aura probablement quelques faillites...

Paul Bacon (Seine), président de séance, résume le débat en qualifiant le plan Schuman-Mayer de «rouleau compresseur». Séance levée.

Ce jour-là, la Commission de la Production industrielle reçoit une délégation des **usines Berliet** (administrateur provisoire et délégués du personnel). Elle se montre favorable à un statut totalement nouveau et à la mise hors circuit de la famille Berliet, comme le prévoit **André Denis** (Dordogne) dans son rapport.

La Commission de la Famille adopte le rapport Cordonnier relatif aux **boissons alcooliques**, par 16 voix contre 11. Les commissaires MRP votent contre, le texte étant complété par un amendement autorisant la publicité pour "les boissons digestives de distillation".

Elle étudie le rapport de **Jean Cayeux** (Seine) sur la **coordination des services sociaux**.

La Commission de l'Education nationale adopte par 21 voix contre 16 (dont le MRP) le rapport du socialiste Maurice Deixonne visant à **nationaliser les écoles privées des Houillères**.

René Pleven (UDSR) propose un **rapprochement entre la Troisième Force et le RPF**.

Mardi 16 mars

Présidence de Marcel Poimboeuf; 68 présents.

A l'ordre du jour : la politique gouvernementale dans les territoires d'outre-mer, la mise en place de l'Assemblée et du Haut Conseil de l'Union Française, la crise indochinoise.

L'exposé est fait par **Paul Coste-Floret**, ministre de la France d'outre-mer.

Territoires d'outre-mer. Douze postes de gouverneur ont été attribués à des personnalités compétentes et apolitiques. L'accession des ressortissants des TOM aux fonctions publiques a été réglementée par un texte, qui est en cours d'application.

Représentation des Etats associés (Vietnam, Cambodge, Laos, Maroc, Tunisie) : elle est en cours de règlement.

Développement économique des TOM : dans l'ensemble, il est nettement favorisé par la dévaluation du franc CFA; celle-ci nous conduit en particulier à l'alignement des prix coloniaux sur les prix mondiaux, réclamé par tous les territoires. **Oui à l'indépendance du Vietnam... au sein de l'Union française**.

Le corps expéditionnaire français a rempli sa mission, expose le ministre. L'armée régulière du Viêt-minh est réduite à faire une guerre de harcèlement dans la brousse. Mais cette guérilla elle-même est coûteuse en hommes et lourde pour le budget (60 milliards de francs). Il faudrait au moins un demi-million d'hommes pour se rendre maître du pays

tout entier. Comme la France ne peut envisager actuellement de faire un tel effort, autant dire qu'on ne pourrait pas même entrevoir la fin de cette guerre d'usure si l'on décidait de la poursuivre.

Pendant ce temps, la situation politique en Asie du Sud-Est évolue. Les peuples des Indes, de Birmanie, des Philippines ont acquis leur indépendance. La poursuite de la guerre d'Indochine risque donc d'apparaître comme une action retardatrice contre les aspirations populaires et de donner à notre lutte contre le Viêt-minh l'apparence d'une tentative d'asservissement des Etats indochinois. Ces deux raisons commandent que la France, après avoir rétabli son autorité et fait comprendre ses desseins généreux, règle le conflit par voie diplomatique... La France est disposée à reconnaître l'indépendance du Viet-Nam au sein de l'Union française et à régler le problème des trois Kys (Cochinchine, Annam et Tonkin) par le moyen du référendum.

Le même jour, à l'initiative d'**Ernest Pezet**, vice-président de la Commission des Affaires étrangères, le Conseil de la République adopte une motion en hommage à la mémoire de Jan Mazarik, ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, mort tragiquement lors du putsch communiste à Prague.

Mercredi 17 mars

Présidence de Robert Lecourt; 86 présents, dont Robert Schuman.

La réunion regroupe les députés, les conseillers de la République et les conseillers de l'Union française MRP pour un débat de politique générale.

Trois exposés sont prévus :

- les options de politique étrangère et militaire, par André Monteil;
- les options de politique intérieure, par Albert Gortais, secrétaire général adjoint du M.R.P.;
- empirisme tactique ou fidélité aux principes, par Etienne Gilson, philosophe et historien, conseiller de la République.

André Monteil estime que, depuis la Libération, nous avons vécu sur deux illusions : croire à l'efficacité de l'O.N.U., concevoir comme essentielle la solution du problème allemand.

Nous pensions pouvoir faire le pont entre les U.S.A. et l'U.R.S.S., sans voir clairement dès l'abord que la tension entre ces deux pays dominait tous les autres facteurs. Courageusement, patiemment, **Georges Bidault** a tenté de faire remplir à la France cette mission de paix. La tâche de notre armée a été en conséquence réduite à coopérer à l'organisme de sécurité de l'O.N.U., à assurer la sécurité dans l'Union française et à remplir nos obligations en Allemagne. L'armement lourd a été sacrifié, d'autant plus que notre capacité de production ne nous permettait pas de sortir en série les nouvelles armes de guerre.

Peu à peu nous avons pris conscience que la méfiance russe n'était pas un vain mot et il est devenu d'une clarté aveuglante que l'U.R.S.S. ne désire pas coopérer à l'organisation du monde. Malgré nous, le bloc oriental s'est constitué et la formation d'un bloc occidental n'est qu'une réaction naturelle contre la menace qui se précise. On souhaiterait qu'il fût plutôt l'ébauche d'un rassemblement européen, mais cela ne dépend pas de nous, mais bien des autres, que nous avons conviés et qui ne sont pas venus.

Le bloc occidental était sans doute dans ces conditions inéluctable. Dès lors, la sagesse nous commande de trouver les moyens militaires de faire cette politique nouvelle et nous ne sommes pas capables de les trouver seuls. Il nous reste donc à résoudre ce problème ou à changer de politique.

Albert Gortais déclare que depuis la Libération le M.R.P., acceptant d'assurer dans les différents gouvernements de lourdes responsabilités, a choisi une politique de courage civique. Il a travaillé au relèvement du pays, au progrès social et à la paix internationale.

Depuis quelques semaines, une pression s'exerce sur nous pour nous faire fléchir vers l'un des deux blocs antagonistes. L'option est-elle renouvelée pour le M.R.P. ?

Certes, la menace communiste est réelle. Mais dénoncer le parti communiste comme séparatiste et le déclarer illégal, ce n'est pas supprimer cette menace, bien au contraire. Chez les masses laborieuses, le communisme est une espérance de progrès et la création d'un bloc uni dirigé contre cette espérance aboutirait à la rébellion de plusieurs millions de Français, c'est-à-dire, à la guerre civile et à la catastrophe définitive.

De nombreux socialistes rejoindraient leurs anciens alliés et le bloc "nationaliste" serait dominé par l'extrême droite. La propagande communiste exploiterait habilement cette nouvelle menace de la réaction et la lutte interne en France signifierait peut-être la fin dans le monde de ce qu'on n'aurait pas eu tort d'appeler la trêve armée.

Pour libérer la France de l'emprise communiste, il faut lutter contre la misère, remettre en ordre l'économie, redonner confiance aux travailleurs.

Cette seule politique valable, c'est la politique du Gouvernement actuel, malheureusement sabotée par le R.P.F., qui agit de la sorte au profit de ses pires ennemis.

Un Gouvernement de bloc anticommuniste au premier titre serait fatalement un Gouvernement de guerre. Il faut, bien sûr, être prêt à toute éventualité en réalisant l'union nationale. Mais tous les républicains de France savent bien que Robert Schuman n'a lancé d'exclusive contre personne et qu'il ne tient qu'à eux d'avoir le bon sens de suivre un Gouvernement qui fait ses preuves plutôt qu'un parti dont le premier souci a été de saboter, de concert avec ses ennemis, l'oeuvre de redressement national.

La discussion est ouverte

Marcel Poimboeuf. - De Gaulle ne peut revenir au pouvoir qu'à la faveur d'une catastrophe et il nous y enfoncerait encore un peu plus. Soyons un parti du centre actif, cherchons une alliance plus solide avec la SFIO... Pour cela, il est nécessaire de régler la question de l'école libre.

Solange Lamblin. - La Troisième Force est une affaire mal embarquée. On a commis une faute grave en ne définissant pas au préalable un programme précis.

Jacques Fonlupt-Esperaber. - Il est regrettable que le bloc occidental ait été conçu comme une réplique; il aurait fallu le penser il y a longtemps et le concevoir comme un constructeur de paix. Le RPF réclame de nouvelles élections, mais l'intérêt national et le devoir du Gouvernement, c'est de regrouper les voix pour assurer la majorité nécessaire à la poursuite de la tâche entreprise.

Etienne Gilson, en préambule, note que ce n'est pas la même chose de passer du principe à l'application dans une question d'ordre technique ou dans une question d'ordre pratique...

Lorsque nous sommes amenés à collaborer avec d'autres groupes politiques, il nous faut rester nous-mêmes et plus nous nous engageons dans l'empirisme tactique, plus nous devons demeurer fidèles à nos principes. Un cas d'empirisme pratique est de promouvoir la "Troisième Force" : nous devons nous y engager avec nos seuls principes et tout renoncement à notre esprit serait une faute. Nous avons le droit de contracter des alliances mais nous avons le devoir, à l'intérieur d'une coalition, d'agir au nom de notre idéal et du nôtre seulement.

L'empirisme pratique ne peut-être autre chose que le moyen de faire triompher nos principes.

La discussion reprend

Charles Bosson, conseiller de la République de la Haute-Savoie, déclare que contrairement à ce qui se passe l'ordinaire en de telles occasions, le R.P.F. a employé d'abord les sommations, puis les chants de sirènes. Nous devons rester fermes dans notre voie. Certaines gens semblent vouloir profiter avec nous du succès en vue; il faut dénoncer ces coalitions immorales et persévérer.

Joseph Dumas estime qu'en 1936, déjà, le besoin se faisait sentir d'un parti ouvrier non communiste. Aujourd'hui plus que jamais, il faut éviter de jeter les classes laborieuses dans les bras du communisme.

Robert Lecourt se félicite que les signes d'éclatement au sein du MRP annoncés par certaine presse ne soient que des illusions malveillantes. Il affirme **que la solution politique proposée par René Pleven (le rapprochement de la Troisième Force et du RPF) est la mesure la plus dangereuse qui puisse être prise dans une tentative de vaincre le communisme; l'union a été faite par Robert Schuman, qu'on la fasse autour de lui !**

Robert Schuman. - L'initiative de René Pleven est un ballon d'essai qui ne doit pas nous émouvoir. Nous risquons d'avoir raison et certains voudraient bien avoir raison avec nous, ce qui explique le changement d'attitude chez ceux qui sabotaient encore hier notre travail.

La situation intérieure s'améliore chaque jour, la situation financière en particulier; le plan Monnet n'est pas abandonné, il se réalise peu à peu. L'étranger ne s'y trompe pas et croit à la réussite de l'expérience.

L'inconnue est la possibilité de nouvelles grèves. Le Gouvernement restera vigilant. A l'extérieur, les événements

de Prague sont graves; ils ont eu cependant pour nous une première conséquence heureuse : le Congrès américain a voté l'aide à l'Europe sans hésitation.

La séance est levée.

Cette réunion du Groupe MRP, tenue le 17 mars, était la 21^e de l'année 1948. La suivante, la 22^e, va se tenir le 20 avril, un mois plus tard. La session parlementaire va être interrompue pour un mois (vacances de Pâques).

A l'issue de la réunion du Conseil Politique du Groupe du 19 mars, **François de Menthon** dépose une proposition de résolution demandant la création rapide d'une **Assemblée constituante européenne** ayant pour mission de fonder les institutions permanentes d'une Fédération européenne.

L'Assemblée Nationale adopte en fin de session une série de propositions de loi MRP, parmi lesquelles :

- celle d'**André Bas**, en faveur des candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder par les événements de guerre;
- celle de l'Abbé **Albert Gau** modifiant la législation sur les jardins ouvriers;
- celle de **Louis Beugniez** réorganisant les contentieux de la Sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole
- celle d'**Emile-Louis Lambert** (Doubs) établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance.

Le 19 mars, l'Assemblée vote un secours de 200 millions aux populations éprouvées de l'**Algérie**. **François Reille-Soult** (Tarn) demande :

- le renouvellement de cette aide à bref délai;
- des crédits propres à reconstituer les troupeaux (détruits à 90%)
- la construction de grands barrages.

«LES BASES DOCTRINALES DU MRP ET NOTRE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE»

Une conférence d'Etienne Gilson en février 1948

Dans notre article précédent consacré au Groupe MRP durant le premier trimestre 1948, nous évoquons (page 12), la conférence donnée le 11 février devant un auditoire composé d'élus MRP de l'Assemblée Nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union Française, par Etienne Gilson (1884-1978), conseiller de la République MRP, philosophe et enseignant de renommée mondiale, spécialiste de la philosophie et de l'esprit religieux du Moyen-Age (1).

Nous publions une première partie de ce texte dans ce numéro et publierons la seconde partie dans le numéro suivant. A ceux de nos amis qui souhaitent trouver dans notre bulletin un éclairage doctrinal, nous conseillons de le lire attentivement ; ils y trouveront au moins une analyse magistrale de ce que le MRP avait de différent des autres formations politiques.

Si je prends la parole, sur l'invitation de plusieurs de nos amis pour définir la démocratie telle que l'entend le Mouvement Républicain Populaire, ce n'est pas que je me propose de dogmatiser au nom de notre mouvement, je n'ai pas reçu mandat pour le faire et je doute même que nous ayons l'intention de nous lier les uns ou les autres à un dogme politique quelconque. Je me propose seulement d'éclaircir pour moi-même mes propres pensées sur le sujet et de le faire publiquement comme une invitation adressée à chacun d'éclaircir personnellement les siennes.

Peut-être cet examen de conscience ne sera-t-il pas sans

utilité. Le Parti Communiste agit au nom d'une doctrine, à laquelle il doit beaucoup de sa force. Même lorsqu'il trahit dans l'action ses principes, il a l'art de le faire au nom de ces mêmes principes. On n'embarrasse jamais un marxiste, ou soi-disant tel, en le mettant en demeure de justifier les décisions de son parti. Il a toujours réponse à tout et cette réponse n'hésite pas, au besoin, à se réclamer d'une philosophie. Dans **ses principes élémentaires de philosophie**, cours professé à l'Université Ouvrière en 1935-1936 et publié aux Editions Sociales en 1946, Georges Politzer écrivait : "C'est une nécessité **absolue** pour ceux qui veulent étudier

(1) Parmi ses ouvrages : *Le Thomisme* (1921), *La philosophie de Saint-Bonaventure* (1924), *La philosophie du Moyen-Age* (1925), *L'Etre et l'Essence* (1948).

le marxisme d'en connaître la base : le matérialisme".

Je ne prétends pas que nous devons toujours professer explicitement un dogme de ce genre, fût-il même le dogme opposé. Il est pourtant clair que notre action politique en présuppose un, que nous admettons implicitement sans être toujours à même de l'expliquer, et qu'être incapable de le faire serait une faiblesse. Il est encore plus clair que, faute d'être capable de remonter à nos propres principes, nous pourrions du moins, sans inconvénients, pouvoir être plus précis que nous ne le sommes parfois, ne serait-ce que pour être en mesure de répondre à la question qui nous est souvent posée : qui êtes-vous ? Qu'êtes-vous ?

C'est à cette dernière question que je me propose de répondre publiquement, pour moi-même mais en votre présence et, pour le faire plus facilement, permettez-moi de vous convier à un tour d'horizon politique, qui nous aidera à nous situer parmi les mouvements ou partis d'inspiration différente dont nous sommes entourés. Pourquoi suis-je assis au Conseil de la République avec les membres du MRP, ni plus à droite, ni plus à gauche ? Telle sera pour moi la question.

L'esprit démocratique

En nous disant "républicains" nous nous disons "démocrates", non pas que ce soit une nécessité - car "république" est un nom beaucoup plus riche et plus beau que "démocratie" - mais parce que, dans l'usage de la langue, les deux mots sont devenus presque synonymes. D'ailleurs tout le monde est aujourd'hui démocrate. C'est même assez inquiétant pour la précision de l'idée que ce terme désigne. A ne considérer que les étiquettes des partis contemporains, on ne voit aucune raison d'imaginer qu'il reste encore des Français qui ne soient pas démocrates. Nous pouvons bien nous reprocher les uns les autres de ne pas l'être : ce que l'on ne voit pas, c'est un député ou un conseiller de la République monter à la tribune pour répondre à ses adversaires : "Vous avez raison : je ne le suis pas".

C'est donc un problème pour nous de savoir ce que nous voulons dire en affirmant que nous le sommes. Pour ma part, je ne l'ai jamais perçu plus nettement qu'en relisant, ces jours derniers, les pages écrites par Renan en 1871 sur la **Réforme intellectuelle et morale de la France**. Au lendemain de la défaite, Renan s'interroge sur ses causes et, comme certains prédicateurs de 1940 que nous n'avons pas oubliés, il y voit un châtement de la Providence. Ne nous demandons pas ce que ce mot peut bien signifier alors pour Renan. Ne retenons pas sa thèse, telle que lui-même la formule : "Il est évident que la Providence aime la France puisqu'elle la châtie".

En effet, qui aime bien, châtie bien. Mais de quoi la France méritait-elle d'être châtiée en 1871 ? D'avoir fait confiance à la démocratie. Voilà son crime. Enervée par la démocratie, démoralisée par la prospérité même d'une bourgeoisie de démocrates, la France vient alors d'expié, de la manière la plus cruelle, des années d'égarement qui remontent à la funeste révolution de 1848. L'évènement dont nous célébrons le centenaire avec une piété qui, chez certains, ne va pas sans quelques réserves mentales, évoquait d'abord dans la mémoire Renan le curieux propos que lui avait dit Victor Cousin au cours d'une de leur longues promenades dans les rues de la Rive Gauche : "Mon ami, on ne comprend pas encore quel crime a été la révolution de février. Le dernier terme de cette révolution sera peu-être le démembrement de la France".

Pourquoi ce sombre diagnostic ? C'est que, selon Renan lui-même, la légèreté des hommes de 1848 fut vraiment sans pareille. Ils donnèrent à la France, qui ne le demandait pas, le suffrage universel. Au lieu de mettre leur confiance en un roi, qui eût mis la sienne dans une élite, on fit alors confian-

ce au peuple pour se gouverner, comme si les hasards du vote populaire n'étaient pas plus périlleux que ceux de la naissance et du sang. "Le jugement et le gouvernement des choses ont été transposés à la masse. Or la masse est lourde, grossière, dominée par la vue la plus superficielle de l'intérêt. Ses deux pôles sont l'ouvrier et le paysan. L'ouvrier n'est pas éclairé. Le paysan veut avant tout acheter de la terre, arrondir son champ". Voilà pourtant à qui la France a confié son destin en donnant le droit de vote à cinq millions de paysans, étrangers à toute idée libérale, qui ne le désiraient même pas !

Le pis est qu'étant donné la nature du suffrage universel, le mal est désormais sans remède. Une fois en démocratie, un peuple n'en sort plus. C'est lui-même qui fait la loi, il n'y a donc aucun espoir que lui-même se dépouille de ce droit en faveur de l'élite qui pourrait seule le gouverner. Renan, ne l'oublions pas, a fait en Seine-et-Marne la campagne électorale de 1869. Il parlait donc d'expérience, lorsqu'il écrivait en 1871 : "Il est impossible de sortir d'un pareil état avec le suffrage universel. Car on ne compte pas le suffrage universel avec lui-même ; on le trompe, on l'endort ; mais, tant qu'il règne, il oblige ceux qui relèvent de lui de pactiser avec lui et de subir sa loi. Il y a cercle vicieux à rêver qu'on peut réformer les erreurs d'une opinion inconvertissable en prenant son seul point d'appui dans l'opinion". Bref, conclut plus loin Renan : "La démocratie ne discipline ni ne moralise".

Nous avons tous relu ces choses sous la plume de Charles Maurras. Ce sont là des convictions qui ne sont pas mortes. Elles vivent encore sur notre droite ou, du moins dans l'esprit de plusieurs qui ne sont plus sur notre droite, mais ne demandent qu'à y revenir. Elles sont de toute manière actives et plus virulentes que jamais dans l'imagination de politiciens qui, n'ayant même plus le courage, si franc chez Renan, de condamner la démocratie, espèrent obtenir d'elle-même qu'elle se suicide. Miracle invraisemblable ! nous dit-on. Mais justement, ce qu'il y a de plus extraordinaire dans les miracles, c'est qu'ils arrivent. Gratifié du suffrage universel en 1848, le peuple français s'en est servi pour s'en dépouiller au profit d'un futur empereur le 10 décembre 1848. Avoir prêté serment à la Constitution n'empêcha pas le Prince Président de dissoudre l'Assemblée le 2 décembre 1851 et de faire arrêter les chefs des partis républicain et monarchiste exactement comme cela se passe en Europe de nos jours. Exactement comme cela peut se passer demain en France, et non pas seulement par suite d'élection d'extrême-gauche, si le suffrage universel abdique lui-même ses droits au bénéfice d'un chef choisi par lui. La démocratie prend fin au moment précis où le peuple se donne une Constitution faite sur mesure pour un homme, si grande que soit sa taille. Beaucoup autour de nous - et Dieu veuille qu'ils ne soient parmi nous ! - ne laissent provisoirement au peuple de France que ce que l'on n'ose pas encore lui reprendre, mais ils se résignent au suffrage universel comme à la seule arme dont on dispose encore pour ôter au peuple la possibilité d'en user.

Il faut donner son nom au sentiment dont s'inspire une telle attitude ; c'est le mépris du peuple, et vous n'aurez pas à pousser beaucoup nombre de nos contemporains pour qu'ils l'avouent. C'est à ce mépris que nous disons "non" et nous savons du même coup à quoi nous disons "oui". S'en remettre sincèrement au peuple tout entier du soin de s'administrer lui-même, avoir confiance dans son aptitude à le faire progressivement de mieux en mieux, voilà, me semble-t-il, à quoi s'adresse d'abord notre "oui".

A suivre dans notre prochain numéro.

« LES FEMMES M.R.P. »

INTERVENTION DE GERMAINE TOUQUET AU COLLOQUE ORGANISÉ À MARSEILLE LES 20,21 ET 22 NOVEMBRE 1997 PAR L'ASSOCIATION "LES FEMMES ET LA VILLE" SUR LA PERSONNALITÉ ET LA CARRIÈRE DE GERMAINE POINSO-CHAPUIS (VOIR NOTRE NUMÉRO 75, PAGE 2).



Germaine Touquet

"Etre militant ce n'est pas une fonction ou une charge, c'est un état permanent".

Ainsi s'exprimait, dans les années 50, une autre Germaine : Germaine Voisin, qui fut responsable de l'Association des Veuves de Guerre de l'Isère et, durant plusieurs mandats, maire-adjoint de la Ville de Grenoble.

Et cette citation s'appliquait parfaitement à celles que l'on appelaient "Les femmes M.R.P. "

La plupart avaient milité dans les mouvements d'action catholique où le plus souvent elles exerçaient des fonctions dirigeantes. D'autres avaient appartenu à la Résistance, certaines étaient veuves de guerre. Enfin, il y avait celles qui, avant la seconde guerre mondiale, militaient déjà dans un parti politique : Parti démocrate populaire ou Jeune République.

Le vote des femmes

Je ne rappellerai pas ici la reconnaissance des droits civiques et politiques des Françaises (ordonnance du 21 avril 1944) mais je me dois de souligner le rôle joué, à l'Assemblée Consultative provisoire réunie à Alger, par Robert Prigent, jeune résistant représentant l'O.C.M., issu du milieu populaire. Sans ses interventions, serions-nous aujourd'hui "citoyennes"?

En septembre 1944, à la Libération, un nouveau parti politique était créé. C'était le Mouvement Républicain de Libération qui, lors de son congrès constitutif, le 26 novembre de cette même année, deviendra le Mouvement Républicain Populaire.

Dirigé par des hommes et des femmes qui avaient joué un rôle important durant la guerre et l'occupation, ce parti sera en 1946, lors des élections législatives, le premier de France.

Les Equipes féminines

Le M.R.P avait inscrit dans son manifeste "la Révolution par la loi". Son idéal, basé sur les principes démocrates-chrétiens, attiraient les hommes et les femmes prêts à participer au redressement de la France et à répondre aux préoccupations de l'époque : tout était à revoir, à refaire, à adapter, à reconstruire, à innover.

L'organisation des activités du Mouvement Républicain Populaire s'appuyait sur la création "d'équipes spécialisées" (jeunes, ouvrières rurales, féminines) et de "groupes d'études réunissant militants, élus, personnalités capables de répondre aux préoccupations de l'époque et d'agir en conséquence. Ainsi les "Equipes féminines" seront créées.

L'engagement des "femmes M.R.P" se voulait efficace et tolérant. Pour elles, "la politique" n'était pas une fin, un métier, la recherche d'un profit quelconque, des honneurs, mais un moyen "pour agir". Puisque la France était à reconstruire, elles voulaient participer à l'effort général. **C'était le sens de leur engagement politique.**

Les "équipes féminines" étaient dirigées par une Commission Nationale composée d'élues et de responsables départementales du Mouvement. Une responsable nationale et son adjointe étaient élues lors de chaque congrès national M.R.P. c'est-à-dire chaque année. J'ai eu l'honneur d'exercer ce mandat de 1947 à 1959. Mon adjointe était Marthe Gouffé, ancien membre du P.D.P. Des membres de la commission nationale féminine étaient élus aux instances nationales du Mouvement : Comité National, Commission exécutive.

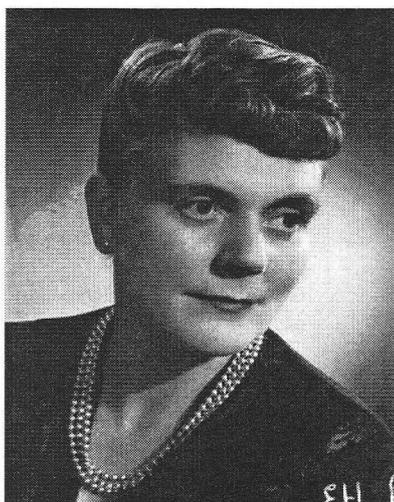
Je me souviens de la première rencontre des "Femmes M.R.P. " A l'époque la responsable nationale était Simone Rollin; ancienne dirigeante de l'Action Catholique Ouvrière, elle sera une des premières femmes Conseillers de la République.

Les militantes venant des départements devaient se retrouver dans un magasin du boulevard Saint-Michel, réquisitionné par le MRP. Cela se faisait à l'époque. Nous ne nous connaissions guère et chacune des participantes devait se présenter. Une femme se présente habillée d'un imperméable mastic, grosses chaussures et gros bas de laine. Elle venait des Côtes-du-Nord; nous pensions qu'elle était la "rurale" que nous attendions. Elle se présente donc : elle était agrégée de grec. C'était Marie-Madeleine Dienesch, qui sera député pendant 27 années, secrétaire d'Etat à la

**Une vue
de l'assemblée
générale
de l'Union
Féminine
Européenne
à Paris
en 1971**



A l'AG de l'UFE de 1971, de gauche à droite : Germaine Touquet, la présidente de l'UFE, Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Santé publique et de la Sécurité Sociale.



Au Congrès national MRP de Marseille, en 1955, Germaine Touquet, dans son discours à la tribune, s'écrie : «Partons à la conquête des femmes !» Gros succès chez les militants mâles. Et "Le Canard Enchaîné" commentera : «Charmante, cette jeune déléguée brune sanglée dans son tailleur gris !» (photo prise en 1958).

Réadaptation et Ambassadeur au Luxembourg. J'ai eu l'honneur d'être son attachée parlementaire.

Les activités de la responsable nationale féminine étaient diverses, nombreuses : formation et information des militantes, voyages dans les départements, contacts avec les dirigeantes des associations féminines et sociales, rencontres avec des personnalités de différents secteurs économiques et sociaux, rédaction d'articles pour la presse M.R.P. et les journaux féminins de l'époque, relations avec les personnalités étrangères, etc...

Chaque année, elle devait organiser des "Journées nationales féminines" dont l'ordre du jour était arrêté par la commission nationale. Des questionnaires se rapportant aux sujets retenus étaient adressés aux responsables départementales. Les rapports présentés au cours de ces rencontres, le plus souvent par les "femmes parlementaires", pouvaient permettre le dépôt de "propositions de loi" ou d'amendements lors des débats au Parlement.

A ces journées étaient conviés les dirigeants du Mouvement, des personnalités intéressées par les sujets traités. A l'issue d'une de ces réunions, un de nos invités me déclarait :

"Je vois bien des femmes et des hommes politiques. Je dois vous avouer qu'il n'y a que chez vous que l'on exprime aussi loyalement les idées dans une atmosphère d'amitié si profonde".

Autre préoccupation pour la responsable nationale et la Commission : les élections, qu'elles soient nationales, départementales, communales. Nous menions une action d'information auprès des électrices et nous nous efforcions de trouver de bonnes candidates qui devraient être élues.

Dans les conseils municipaux.

Permettez-moi de souligner le rôle des militantes M.R.P. dans les conseils municipaux.

Pour avoir exercé ces fonctions durant treize années dans une commune populaire de la région parisienne, j'estime que le mandat municipal est le plus intéressant et humainement le plus valable. L'élue municipale est proche de la population, il peut intervenir et régler bien des problèmes de vie " du berceau à la tombe", il peut agir, et les militantes M.R.P. n'ont pas manqué de le faire : je pense à Louise Leroux à Brest, à Marie Van der Elst, mère de famille nombreuse, adjointe au maire de La Madeleine près de Lille, à Yvonne Moncet, assistante sociale à Decazeville, à Marthe Durand, présidente de la chambre des métiers à Tours, à Philo Magnin à Lyon, qui créa la maison pour personnes âgées "Ma demeure", à Marthe Varsi qui, à Toulouse, organisa les premiers foyers pour les anciens, sans oublier les élues de la région parisienne et notamment Marie-Angèle Charvolin, qui deviendra la secrétaire générale de l'Association populaire des élus municipaux et départementaux, l'A.P.E.M.D.

Ces militantes, qui exerçaient leurs fonctions municipales, menaient de front vie professionnelle et vie familiale.

Au Parlement

Il y avait aussi les élections nationales : deux constituantes et une législative en quelques mois. Permettez-moi de rappeler que la présence féminine M.R.P. était la seconde, après celle du Parti communiste. Je me souviens de Solange Lamblin, professeure résistante, qui accueillait souvent le président du Conseil national de la Résistance, Georges Bidault, Josée Dupuis, institutrice, résistante, Germaine Peyroles, avocate, résistante, ou encore Francine Lefebvre, "La petite chocolatière", Renée Prévert, ancienne dirigeante jociste à qui l'on doit les premières dispositions législatives concernant l'aide aux personnes âgées. Je n'oublie pas notre représentation au Conseil de la République, qui redeviendra le Sénat avec la V^{ème} République.

Je pense tout particulièrement à Anne-Marie Trinquier, rosette de la Résistance, qui représenta le département des Bouches-du-Rhône dans la Haute Assemblée et était conseiller général de ce département, à Marie-Hélène Lefaucheur, qui sera aussi déléguée de la France à l'O.N.U. et présidente de la Commission de la Condition de la Femme de cette instance internationale. Il y avait aussi Marie-Hélène Cardot, résistante, dont le mari avait été fusillé, qui était maire de Douzy (dans les Ardennes), conseiller général de ce département. Elle sera au Conseil de la République, puis élue au Sénat, où ses collègues la choisiront pour être vice-présidente de la Haute Assemblée en un temps où les relations étaient assez tendues entre le président de la République et le président du Sénat.

Déjà la défense des consommateurs

Je me dois maintenant d'apporter ce témoignage : les femmes qui se retrouvaient dans les équipes féminines M.R.P. étaient unies par un même idéal; nous ne connaissions pas les travers reprochés parfois aux femmes; nous défendions des causes humaines et justes et avions sur tous les problèmes de l'époque une attitude faite de compréhension, de tolérance, d'efficacité. Aussi étaient-elles écoutées et entendues par les dirigeants de leur parti.

Qui sait que la "défense des consommateurs", qui fait l'objet maintenant d'émissions télévisées, est la réalisation, dans les années 50, d'une idée que j'avais soumise au ministre compétent de l'époque, Robert Buron, qui favorisa la création de l'Union Fédérale de la Consommation.

Toutes pour l'Europe Unie

Je dois aussi rappeler que les "Femmes M.R.P." pouvaient jouer un rôle sur le plan international. Toutes étaient européennes et appartenaient aux différentes organisations européennes d'alors.

Les contacts qu'elles avaient avec les représentantes féminines des pays européens permirent la fondation de l'Union européenne féminine en 1955, qui accueillit onze pays de l'Europe occidentale.

Avec une amie allemande, elle aussi veuve de guerre et qui sera vice-présidente du Bundestag, j'ai pu organiser des rencontres franco-allemandes dans les principales villes de la République Fédérale, à Berlin (Est et Ouest) auxquelles participaient des militantes M.R.P., mais aussi des responsables du monde économique et social et des élus.

Dans une thèse consacrée à la question "Femmes dans les partis (1946-1962)" son auteur, William Guéraiche, estime "que le M.R.P. était bien le parti le plus féministe, au sens traditionnel du terme, de la IV^e République, car il canalisait l'activité de ses militantes afin d'être efficace dans le domaine social".

Germaine Poinso-Chapuis, la première femme ministre à part entière

Et maintenant parlons de celle que nous honorons aujourd'hui : Germaine Poinso-Chapuis.

Il n'est pas facile, dans une intervention qui doit être courte, de le faire, d'autant que les sentiments que nous lui portions toutes étaient profonds et pourraient laisser croire à un manque d'objectivité.

Nous la considérons supérieure à la plupart d'entre nous. Si sa formation juridique pouvait nous en imposer, elle était si simple, si compréhensive, si humaine, si courageuse, que nous oublions sa forte personnalité et étions fières d'être ses amies.

En 1947, et pour la première fois en France, une femme sera ministre à part entière. Elle sera la seule à avoir cet honneur et cette charge sous la IV^e République.

Il y a 50 ans, lorsque les hommes étaient obligés de reconnaître sa valeur, ils disaient : "Elle a une intelligence masculine".

Notons que ce sera 27 ans plus tard qu'une autre femme sera ministre à part entière.

Pourquoi, dans la formation des gouvernements, nombreux en ces années, a-t-on écarté les femmes des responsabilités ministérielles ? Doit-on mettre cette absence au compte du sectarisme de certains parlementaires qui, se souvenaient d'un certain décret (qui d'ailleurs ne portait pas la signature de l'auteur) ou au manque de combativité des hommes politiques ? Cela n'empêchera pas Germaine Poinso-Chapuis de poursuivre sa tâche en menant à bien son travail parlementaire, encouragée par ses amis et tout spécialement par les "femmes M.R.P."

Permettez-moi de rappeler ici ce que pouvait être la vie d'un parlementaire après la seconde guerre mondiale. Ainsi, pour Germaine Poinso-Chapuis, c'était douze heures de chemin de fer pour se rendre de Marseille à Paris. A cette époque, les "avantages liés à la fonction" n'existaient pas : pas de voiture, pas de bureaux, difficultés de logement ; il fallait avoir recours à l'hospitalité des parents et amis. En ce temps là aussi, la présence au Parlement était indispensable. Les réunions, les séances en commission ou publiques étaient nombreuses et les débats difficiles. Là aussi l'engagement politique était réel et les parlementaires des militants.

Germaine Poinso-Chapuis et les élues, soutenues par les militantes M.R.P., ont prouvé qu'elles savaient agir et modifier une législation qui était souvent restrictive en ce qui concernait la vie des femmes.

Pour les veuves de guerre...

Ainsi Germaine Poinso-Chapuis est intervenue souvent pour que soient reconnus les droits des veuves de guerre. Au sortir de la guerre, elles étaient plus de 200 000, auxquelles il fallait ajouter les veuves de la guerre 1914/1918.

Veuve de déporté-résistant, j'avais adhéré à l'Association d'entraide des veuves et orphelins de guerre et suis devenue le lien entre cette organisation et les élus dont Germaine Poinso-Chapuis. Permettez-moi de rappeler qu'en 1946 la pension d'une veuve de guerre s'élevait à 12 000 francs par an (de "l'époque"), que les allocations familiales n'existaient pas pour les enfants; il n'y avait pas de sécurité sociale pour les veuves qui ne travaillaient pas. Les élues M.R.P. ont soutenu les initiatives prises par les gouvernements successifs en ce domaine et Germaine Poinso-Chapuis a mené une action déterminante, notamment en 1954, lors de la discussion du "plan quadriennal", en faveur des orphelins de guerre handicapés.

Lors des Journées nationales féminines, nous étudions un certain nombre de sujets juridiques, économiques, sociaux, européens et internationaux : allocation de la femme au foyer, enseignement agricole, travail à mi-temps, avancement de l'âge de la retraite, réforme de l'adoption, modification des structures et du financement des régimes de prestations familiales, etc...

Ainsi, de nos jours, les femmes mariées savent-elles que le régime matrimonial légal "communauté réduite aux acquêts", qui est une protection pour l'épouse, c'est à Germaine Poinso-Chapuis qu'elles le doivent ?

Contre l'alcoolisme dans la ville du pastis !

Jusqu'en 1953, elle sera le seul parlementaire à avoir déposé des textes tendant à la lutte contre l'alcoolisme et à la limitation des débits de boissons. Représentant un département où se fabriquait le "pastis", il fallait le faire!

Et lorsqu'elle ne sera plus au Parlement pour mener à bien cette action c'est Francine Lefèbre qui déclarera :

"Bien que nous n'ayons pas la compétence de Germaine Poinso-Chapuis, nous continuerons le travail commencé par elle dans la lutte contre l'alcoolisme".

L'activité parlementaire de Germaine Poinso-Chapuis est exemplaire humainement et socialement. Son attention se portait sur les plus faibles, les plus démunis. Elle se préoccupait du travail des femmes et de leurs droits.

Elle définissait une "politique de l'enfance" conforme aux intérêts de l'enfant et qui concernait sa scolarité, son choix et sa formation au métier.

Dans un article prémonitoire, paru début 1952, intitulé "L'enfant, homme de demain", elle écrivait :

"Ce monde est technique, il est et sera communautaire. Il est sec parce que fondé sur la technique et la force mais riche de devenir car l'avenir est aux peuples jeunes".

Contre les trusts

Germaine Poinso-Chapuis jouait aussi un rôle certain à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Elle fut désignée rapporteur du projet sur "les ententes industrielles", dite loi anti-trust, texte qu'elle défendit avec compétence et autorité devant ses collègues et en présence du président du conseil de l'époque qui n'était pas ravi de l'entendre et le lui fit savoir.

Militante européenne

Je me dois aussi de rappeler que Germaine Poinso-Chapuis était une européenne convaincue. Elle souhaitait trop la

paix pour ne pas soutenir cet idéal qui doit permettre à notre continent de poursuivre sa mission dans le monde. Membre de l'Union Féminine Européenne, elle présenta lors d'une Assemblée Générale à Berlin-Ouest, en 1959, un rapport sur "la sécurité sociale et la Liberté".

Elle participa aussi à des voyages et rencontres dans les différents pays membres de cette association. Elle sera la première présidente de la Section française U.E.F. en 1960.

Femme de coeur et d'esprit avec une grande maîtrise de soi

Je n'ai pas ici à rappeler que malgré ses charges et les difficultés de sa situation familiale, Germaine a toujours montré une maîtrise d'elle-même et un courage admirable.

Elle effectua des déplacements au Canada, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et les contacts qu'elle a pu prendre l'aidèrent peut-être mais lui permirent d'aider les autres.

Je dois aussi témoigner que si Germaine Poinso-Chapuis était femme de coeur elle était aussi femme d'esprit et savait avoir de l'humour. En 1951, je souhaitais avoir son avis sur ma participation à la campagne électorale et ma présence sur une liste conduite par le rapporteur général du Budget. Germaine me répondit avec son sourire malicieux : "Il faut accepter, cela pourra toujours nous servir".

Et puis, les femmes M.R.P. savaient aussi, après le travail, les réunions, les discussions, se détendre. Ainsi, lors d'un dîner pris dans un restaurant situé près de la Gare de l'Est à Paris, l'une d'entre nous, toute fière, va voir la caissière qui était aussi la propriétaire du lieu et lui dit : "Savez-vous que votre établissement est honoré par la présence de la première femme ministre ?" Bien sûr, cette dame l'ignorait. Elle est venue saluer Germaine et a offert le champagne.

* *
*

Enfin, permettez-moi de vous lire le texte d'une déclaration faite le 19 février 1956 par notre amie lors des Journées Nationales Féminines :

"Notre message est valable, même s'il est difficile de le transmettre. Mais il vaut la peine d'être vécu. Nous servirons pour l'Eternité et cela peut seul nous donner la force de travailler. Un grain de blé qui lèvera au soleil vaut bien les efforts, les larmes et les veilles apparemment inutiles. "

Avec les dirigeants et les militantes M.R.P., nous avons connu les soucis et les joies des campagnes électorales, les discussions qui animaient les rencontres nationales, le dévouement de toutes, le désintéressement du plus grand nombre.

Une amitié solide unissait "les femmes M.R.P. "

La disparition du Mouvement a affecté bon nombre d'entre elles, qui ont arrêté, à ce moment-là, leur activité politique militante.

Germaine Touquet
Responsable nationale
des Femmes M.R.P. `
1947 - 1959

Pour assurer financièrement l'avenir du bulletin

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DOUBLÉ

Sur la proposition unanime de son bureau et de son comité directeur, l'assemblée générale de l'Amicale du MRP, réunie le 5 juin 1997 au Palais du Luxembourg, a décidé à l'unanimité de doubler le prix de l'abonnement au bulletin à partir de l'exercice 1998.

Le nouveau tarif s'établit donc ainsi :

- Cotisation d'adhérent seule : 120 francs par an (inchangée).
- Abonnement seul : 100 francs par an.
- Cotisation et abonnement jumelés : 200 francs par an (une cotisation de 120 francs et un abonnement de 80 francs).
- Prix du numéro séparé : 30 francs.

GEORGES COUDRAY : IL RAYONNAIT DES PLUS BELLES QUALITÉS HUMAINES

La mort de Georges Coudray attriste tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître cet élu exemplaire d'intelligence et de mesure et sa personnalité chaleureuse.

Sans doute ne suis-je pas des plus qualifiés pour évoquer sa mémoire, mais, à l'origine de notre longue amitié, se situe un épisode très expressif de sa généreuse bienveillance.

Membre du Bureau d'études au sein du Secrétariat Général du MRP de 1946 à 1948, j'avais à collaborer avec tous les députés MRP, alors fort nombreux, et j'avais eu des contacts immédiatement sympathiques avec Coudray, alors président de l'importante Commission de la Reconstruction, mais je n'avais pas le sentiment d'avoir eu l'occasion de m'être distingué à ses yeux.

Au début de 1947, allait venir à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale la loi très attendue sur les loyers d'habitation dont les prix étaient bloqués depuis 1939. La discussion du projet gouvernemental promettant d'être longue, le groupe parlementaire MRP jugea nécessaire de constituer une Commission spéciale sur le sujet. Une vingtaine de députés se réunirent, dont Georges Coudray. J'étais là pour en assurer la documentation.

Tous les députés présents furent unanimes pour demander à Coudray d'en prendre la présidence. Or, à la surprise générale, et d'abord à la mienne, Coudray se refusa en demandant à ses collègues de me désigner à sa place. Son propos était si ferme qu'il ne souleva pas d'objection, alors qu'il n'était pas d'usage, et c'était bien normal, de confier pareille mission à un non parlementaire.

C'était d'autant plus désintéressé de la part de Coudray qu'il aurait pu accepter la présidence ainsi offerte en me chargeant d'assurer la documentation.

De plus, tout en me laissant la plus grande liberté pour tenir le poste qu'il venait de m'obtenir Coudray fut assidu à toutes les séances qui durèrent, à raison d'une par semaine, jusqu'au mois de juin 1948.

Son prestige entraînait la présence de députés qui apportaient un concours de grande qualité à la discussion des amendements d'un texte difficile : Henri Grimaud, député de l'Isère, qui allait être rapporteur général de la

loi, en même temps que président de la Commission des Lois, où il succédait à Pierre Dominjon, député MRP de l'Ain; André Burlot, député du Loir-et-Cher, malgré des obligations astreignantes à la Commission des Finances, trouvait le temps de venir proposer des solutions intéressantes aux problèmes du logement.

D'autre part l'autorité de Georges Coudray nous attira des concours extérieurs essentiels, comme celui de Colleville, président national des administrateurs d'immeubles esprit alerte et enthousiaste, qui contribua beaucoup à l'efficacité de la commission. Raymond Adda, architecte, Boussageon et Mégret, avocats, apportèrent un concours efficace dans leur spécialité respective.

Antoine Le Clerc, très jeune membre du Bureau d'études, m'assistait pour tenir le secrétariat ; Philippe Isaac, qui débutait une belle carrière au ministère de la Construction, nous apportait une documentation administrative précise.

Je serais tenté de m'attarder dans des souvenirs inoubliables et riches de l'expérience d'un rôle qui m'était échu par l'amitié de Georges Coudray.

Ayant regagné le barreau de Lyon en 1948, j'ai eu la joie d'accueillir dans ma ville Coudray et Colleville pour présider un dîner-débat sur les problèmes du logement en 1954.

L'assemblée générale des anciens du MRP en 1983 me permit de retrouver Coudray et ensuite, chaque année, jusqu'au colloque de 1990. Chaque fois j'ai retrouvé de sa part le même sympathie affectueuse.

L'épisode ainsi évoqué tient certes une mince place dans la longue et active carrière de Georges Coudray et parmi ses mérites honorés de hautes charges. Du moins est-il un témoignage de son indépendance d'esprit et de son ouverture, de ses choix exclus de toute vanité personnelle. Ses jugements très sûrs étaient exempts de naïveté comme de vaine critique. Il rayonnait des plus belles qualités humaines et ses propos communicatifs incitaient à les partager.

Léon LAPRA

BULLETIN

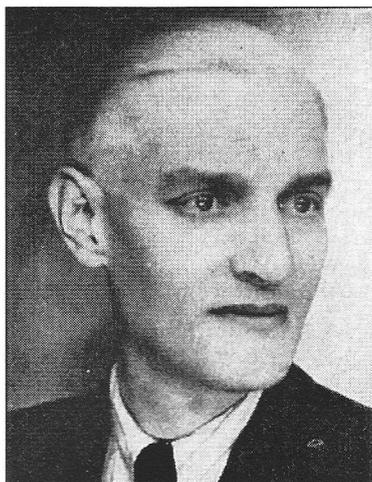
- d'adhésion à l'Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université 75007 Paris (Tél. 01 47 05 84 51) : 120 francs.
- de renouvellement de cotisation (120 francs pour 1997 si ce n'est pas déjà fait ou pour 1998)
- d'abonnement au bulletin «Le MRP vous parle» (50 francs pour 1997 ou 40 francs pour les adhérents ; 100 francs pour 1998 ou 80 francs pour les adhérents).

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Ci-joint, pour 1998 : — Cotisation seule : 120 francs.
 — ou abonnement seul : 100 francs. *Rayez les mentions inutiles*
 — ou cotisation + abonnement : 200 francs.

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «Amicale du MRP»



LOUIS BEUGNIEZ : EMPLOYÉ DANS LES MINES, DÉPUTÉ MRP

Député MRP du Pas-de-Calais de 1945 à 1951, Louis Beugniez est décédé le 27 novembre 1997 dans sa 91^e année.

1907. Le Pas-de-Calais. Le bassin minier. Une famille ouvrière. Encore un nouveau-né au foyer des Beugniez. On le baptise Louis,

dans la joie. Mais ce n'est pas tous les jours dimanche dans les familles ouvrières au début du vingtième siècle ! On travaille dur, on mange plus de patates que de viande et on apprend vite, très vite, ce que la vie vous offre : l'injustice sociale, la solidarité naturelle entre les pauvres, le bonheur que l'on éprouve à servir plus malchanceux que soi...

1922. A quinze ans, après l'école communale de Noyelles-Godault et l'école primaire supérieure d'Hénin-Liétard (aujourd'hui Hénin-Beaumont), Louis est embauché aux mines de Dourges, où il restera jusqu'en 1935.

1927. Vingt ans ! Le bel âge. Celui du coeur et de la révélation de soi. L'heure du choix. Louis adhère à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, fondée deux ans plus tôt par Joseph Cardijn, ce fils d'ouvrier devenu vicaire d'une paroisse populaire de la Belgique toute proche... et qui mourra cardinal de l'Eglise romaine en 1967. Louis est actif et impatient comme son modèle. Très vite, il est l'un des dirigeants de la JOC dans le Pas-de-Calais. Puis il entre à la CFTC des Houillères, alors que la CGT prétend avoir le monopole de la représentation des mineurs. Pour Louis, c'est toujours le même défi : la foi chrétienne rivale de la foi marxiste dans le peuple des travailleurs.

1935. A 28 ans, Louis devient secrétaire permanent du Syndicat CFTC des Houillères. C'est une récompense pour son travail mais aussi une lourde charge. Louis aime ça : servir. La même année il est élu maire de Noyelles-Godault, sa bonne ville.

1939. Mobilisé au 8^e Génie, Louis Beugniez dirige les transmissions à l'état-major des opérations aériennes Nord.

1940. Vichy, qui flaire l'adversaire, révoque Louis Beugniez de ses fonctions de maire.

1943. Vichy ne s'est pas trompé. Avec son ami Jules Catoire (1) Louis Beugniez fonde "Action directe", un réseau syndical de Résistance.

1944. Novembre. Après la libération du nord de la France, Louis Beugniez est le secrétaire général de la toute jeune Fédération MRP du Pas-de-Calais et devient rédacteur au journal "Nord-Eclair", d'inspiration démocrate-chrétienne.

1945. Candidat sur la liste MRP conduite par Jules Catoire, Louis Beugniez est élu député du Pas-de-Calais à la première Assemblée constituante. Il sera réélu à la deuxième et à l'Assemblée Nationale en 1946.

1947. Réélu maire de Noyelles-Godault, il a l'occasion de légaliser le mariage de Maurice Thorez, lui aussi enfant de cette cité minière et député de la Seine, avec Jeannette Vermeersch, elle aussi députée de la Seine.

Au Palais-Bourbon, où il siège donc de 1945 à 1951, il se consacre à une oeuvre législative très importante relative aux maladies professionnelles, aux accidents du travail, à la situation sociale et aux allocations familiales des mineurs. Il préside la Commission du Travail

Issu du peuple, chrétien, jociste, syndicaliste, résistant, militant démocrate-chrétien, ayant l'altruisme dans le sang et dans le coeur, travaillant sans souci de faire carrière ou de faire de l'argent, Louis Beugniez était tout à fait représentatif de l'écu MRP de la Quatrième République. Une espèce en voie de disparition depuis l'effacement du MRP lui-même dans le milieu des années 60. Eh oui, pour les hommes et pour les femmes du MRP, ce parti né d'un engagement chrétien dans la vie de la cité et d'un engagement dans la Résistance, entrer en politique c'était vouloir servir. Et non pas, comme il arrive souvent qu'on le voie aujourd'hui, une rampe de lancement vers des honneurs dorés ou même des profits sans honneur. Au MRP, on ne falsifiait pas les listes électorales, on ne piquait pas dans les caisses, on ignorait les stock-options, on n'avait pas l'ambition de mener grand train avec l'argent public...

Ah, si les journalistes, les présentateurs de la télé, les historiens, vrais ou faux, professionnels ou amateurs, pouvaient tous se faire entrer ça dans le crâne une bonne fois pour toutes, quand ils traitent de la Quatrième République et du MRP, ils éviteraient mieux les pièges classiques de l'Histoire : les clichés, les poncifs... et même ces énormités qui déclenchent chez les témoins de cette époque une verve rabelaisienne.

Jacques PARINI

(avec documentation Georges Verpraet et Pierre Dhers)

(1) Jules Catoire, député MRP du Pas-de-Calais, ministre des Anciens combattants dans le deuxième cabinet, éphémère, de Robert Schuman (du 5 au 11 septembre 1948), secrétaire d'Etat à la Santé publique et à la Population dans le premier cabinet Queuille (11 septembre 1948-28 octobre 1949), dans le premier cabinet Plevin (12 juillet 1950 - 10 mars 1951) et dans le Troisième cabinet Queuille (10 mars 1951 - 11 août 1951).

Voir aussi le numéro 71, page 2, du Bulletin "Le MRP vous parle"

Marie-Madeleine Dienesch n'est plus...

MILITANTE DU MRP, DÉPUTÉE, MINISTRE, ELLE S'EST BATTUE POUR LES FEMMES, POUR L'EUROPE, POUR LES HANDICAPÉS, POUR LES ÉTUDIANTS...



Un rire étonnant éclatant souvent de façon inattendue, un état de rêverie dans lequel on se plonge pour s'évader de l'entourage, un attrait pour la poésie, une invitation à partager un repas ou l'on vous impose ce que l'on préfère, une colère pour obtenir ce que l'on pense nécessaire au plus grand nombre, un accueil chaleureux ponctué d'exclamations sincères et, par dessus tout, une persévérance, une opiniâtreté dans l'action, voici le personnage de l'amie qui nous a quittés le 9 janvier dernier : Marie-Madeleine Dienesch.

Ne disait-elle pas "je ne me suis jamais demandé ce que les autres pensaient de moi, j'ai toujours agi selon ma conscience" ?

Comme elle avait raison ! Et cette phrase devrait faire mieux comprendre le sens d'une vie consacrée certes à la politique mais surtout à un idéal au service des autres, qu'elle avait fait sien : celui des Démocrates Chrétiens.

* *
*

Agrégée des lettres, professeur au lycée de Saint-Brieuc, elle prend part à la Résistance au sein du groupe "Libération Nord". Élué député des Côtes du Nord (3^e sur la liste M.R.P) en octobre 1945, elle exercera son mandat parlementaire sous deux Républiques, la Quatrième et la Cinquième, comme membre du Groupe MRP, puis membre des groupes centristes, puis, à partir de 1967, comme apparentée au groupe UDR (alors qu'elle lance elle-même le mouvement Démocrates V^e, qu'elle va présider durant dix ans), enfin comme apparentée au Groupe RPR, de 1978 à 1981...

Elle est la première femme élue secrétaire du Bureau de l'Assemblée Nationale (le 8 novembre 1945). Et en décembre 1958, elle est élue vice-présidente de l'Assemblée. En 1967, elle deviendra la première femme à être choisie comme présidente d'une des grandes commissions, celle des Affaires culturelles, familiales et sociales.

Toujours proche de ses électeurs et électrices des Côtes-du-Nord, qui la soutenaient avec un dévouement sans faille, qui l'admiraient et lui accordaient leur confiance et leur amitié, elle a été leur élue lors de onze élections consécutives !

Elle a déposé 16 propositions de loi et 8 propositions de résolution; elle a présenté 33 rapports ou avis.

Ces textes tendaient à l'amélioration de la situation des veuves et orphelins de guerre, à l'organisation et la défense des services sociaux. En outre, n'oubliant pas son expérience acquise de fonctionnaire de l'Education Nationale, elle s'est attachée à faire avancer les problèmes propres à ce secteur : initiatives en faveur des étudiants, des enseignants, développement de l'enseignement post-scolaire, technique, agricole...

* *
*

Après les événements de mai 1958, elle commence une carrière ministérielle.

Georges Pompidou, qui remanie le 31 mai son quatrième gouvernement, désireux de s'assurer le concours de sa tendance politique, lui offre le poste de secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, auprès du ministre, François Ortolé. Elle accepte et retrouve ainsi au gouvernement Maurice Schumann, qui reste ministre d'Etat, mais prend en charge les Affaires sociales (au lieu de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales).

Maurice Couve de Murville, qui forme son gouvernement quarante jours plus tard, le 10 juillet 1968, la nomme secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, à côté de Maurice Schumann, qui garde ses attributions.

Dans le gouvernement formé par Jacques Chaban-Delmas, le 20 juin 1969, elle est secrétaire d'Etat à l'action sociale et à la réadaptation auprès du ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, Robert Boulin.

Le 5 juillet 1972, Pierre Messmer forme son premier gouvernement. Marie-Madeleine Dienesch y conserve ses fonctions, auprès du nouveau ministre de la Santé

publique, Jean Foyer. Dans le deuxième et le troisième gouvernement Messmer, elle a le titre de secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale, Michel Poniatowski (1973-1974).

Ces responsabilités ministérielles lui ont permis de mener à bien plusieurs initiatives : la loi sur la périnatalité, l'aide aux handicapés mentaux et à leur famille, l'amélioration de la situation des personnes âgées.

N'oublions pas que la loi de 1975 concernant la situation des handicapés a été préparée par elle et ses collaborateurs.

En 1979 elle sera nommée au poste d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Luxembourg (1975-1978).

* *
*

Profondément européenne, elle sera vice-présidente internationale de l'Union Européenne Féminine (organisation fondée en 1955 par les femmes démocrates-chrétiennes de onze pays de l'Europe libre) puis présidente de la section française (1963 à 1969).

Elle représentera aussi la France à l'Assemblée des communautés européennes (1979-1981).

* *
*

Marie-Madeleine Dienesch était la dernière femme parlementaire M.R.P. élue sous la V^e République. Avoir connu, travaillé, milité avec elle et toutes les élues MRP a été un enrichissement intellectuel et humain et un privilège.

Il y a une cinquantaine d'années, on ne se préoccupait guère de savoir si l'on était "le ou la député, le ou la ministre". Pour être élu député ou devenir ministre, il n'était pas indispensables de posséder de nombreux diplômes ou de sortir de grandes écoles (à l'époque, l'Ecole nationale d'administration n'existait pas !)

Il fallait avoir du courage. Elles en avaient et l'avaient prouvé dans la Résistance. Il fallait aussi connaître et comprendre les autres et surtout ceux et celles qui rencontraient dans leur vie des difficultés et essayer de les aider. Il fallait aussi faire évoluer les problèmes en fonction des impératifs nationaux et internationaux. Rappelons aussi que les femmes parlementaires MRP étaient des européennes convaincues.

Alors, me direz-vous, pourquoi ces femmes remarquables n'ont pas exercé des fonctions importantes dans la vie politique de leur pays ?

Sous la IV^e République (à l'exception de Germaine Poinso-Chapuis, ministre de novembre 1947 à juillet 1948), de 1948 à 1958 aucune femme démocrate chrétienne n'a siégé dans un gouvernement. Il en sera de même de 1958 à 1968.

C'est après les événements de mai 68 que Marie-Madeleine Dienesch sera appelée pour exercer les fonctions de secrétaire d'Etat.

Reconnaissons que les femmes parlementaires ont su tenir leur place et jouer dans la vie nationale un rôle certain. Cependant, les femmes dans la vie politique n'ont pas "fait carrière".

A qui la faute ? Et pourquoi ?

Germaine TOUQUET

PÉRINATALITÉ : UNE LOI DIENESCH TOTALEMENT INNOVATRICE

Avec Marie-Madeleine Dienesch, c'était la première fois qu'un membre du Gouvernement avait en charge ce domaine spécifique : l'action sociale et la réadaptation.

Dès son arrivée au ministère, elle mesura l'ampleur de la tâche. Bien sûr il fallait gérer et améliorer ce qui avait été entrepris antérieurement pour les personnes âgées et les infirmes, mais, en outre, très émue par la détresse des familles de handicapés qu'elle approchait, elle voulut mettre sur pied rapidement des mesures de **prévention des handicaps**. C'est ainsi que dès la première année de sa responsabilité ministérielle une politique dite de périnatalité était amorcée. Elle impliquait notamment : le **dépistage des grossesses à risques** et la **création** dans les maternités de **services de pointe** réservés à l'accueil des prématurés et à leur mère.

Dans le même temps, et toujours dans ce souci de donner à chaque enfant toutes ses chances pour un bon départ dans la vie, quel que soit le milieu socio-culturel des parents, Marie-Madeleine Dienesch multipliait les mesures de protection maternelle et infantile (P.M.I.).

Dans cet esprit était créé le carnet de santé pour chaque enfant dès sa naissance : les vaccinations, visites médicales, maladies étaient consignées dans ce carnet avec la date d'intervention des personnels médicaux. C'était là un travail à la fois d'éducation des jeunes mères et de promotion de santé publique qui était entrepris.

Ces carnets existent toujours; ils sont la mémoire de chaque mère et l'histoire du début de la vie de chaque enfant.

Ils sont si bien entrés dans les habitudes qu'on n'imagine pas qu'ils puissent ne pas exister et pourtant... on les a vus naître, il n'y a pas très longtemps : c'était en 1970/1971.

*
* *

A noter : une étude (article) de Christian Bougeard, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bretagne occidentale à Brest, intitulée : "Marie-Madeleine Dienesch: une carrière politique féminine méconnue".

André Fosset, dont nous avons rappelé la carrière dans notre numéro 66, à la page 8, a été promu officier de la Légion d'honneur le 1^{er} janvier 1998, au titre du ministère de l'Intérieur.

La cérémonie a eu lieu au siège du Conseil régional d'Ile-de-France, dont il était vice-président, et son éloge a été fait par le président du Conseil régional et par le préfet de la région.

André Fosset avait décidé de ne pas se représenter aux élections régionales du 15 mars 1998.

DANS NOTRE COURRIER

AUTRES TEMPS, AUTRES MOEURS

Peu de courrier à notre adresse depuis notre dernier numéro...

Une belle lettre toutefois, bien directe, datée du 3 janvier, de Daniel Périssé, à Cesson-Sévigné, dans la banlieue de Rennes. Voilà un lecteur qui a bien reçu nos messages et qui nous encourage à continuer !

Il écrit ceci à Cyriaque Decamme :

Dans le compte rendu de l'assemblée générale du 5 juin 1997... deux points m'amènent à vous écrire.

1. J'ai beaucoup apprécié, dans le premier paragraphe de votre rapport d'activités, l'évocation du temps du MRP et de l'idéal désintéressé qui animait nos militants. Autres temps, autres moeurs... Je pense qu'il est bon de marquer les différences et de garder les distances avec ceux qui se disent abusivement les successeurs, les héritiers, voire les continuateurs du MRP.
2. A propos du contenu du bulletin de liaison, j'allais justement vous conseiller une plus grande ouverture aux problèmes actuels. Le rappel des débats et de l'action des "anciens" est toujours intéressant et même émouvant; s'en tenir à lui comporterait un risque de "passéisme ancien combattant" et de nostalgie stérile. Votre projet de "page doctrinale et d'articles sur des problèmes contemporains" me paraît dont tout à fait opportun. Je souhaiterais que dans cette partie du bulletin soit donné l'éclairage MRP sur les problèmes d'aujourd'hui : "Comment le MRP, avec sa doctrine et son éthique, aurait-il réagi en jugement et en propositions à tel ou tel problème ? " L'exercice n'est pas aisé mais la fidélité ainsi affirmée peut être bénéfique et inspirer utilement ceux qui sont aujourd'hui aux responsabilités.

L'exercice n'est certes pas aisé, cher adhérent, c'est le moins qu'on puisse dire, car la fidélité des adhérents de l'Amicale au MRP s'accompagne d'une très grande diversité dans leurs opinions sur les problèmes d'aujourd'hui.

DISPARITIONS

- Michel Decagny (Versailles)
- Robert Gauthier (Clamart, Hauts de Seine)
- Louis Lecoq (Vaujours, Seine-Saint-Denis)
- André Michel (Caen)
- Jean-Emile Zemmer (Amiens)
- Germaine Sauvage, chargée d'une section d'études au Secrétariat général du MRP, rue de Poissy ; fit carrière ensuite à la C.E.E. ; décédée le 2 novembre 1997 à 78 ans.
- Louis Beugniez, député du Pas-de-Calais de 1945 à 1951, président de la Commission du Travail et de la Sécurité sociale ; décédé le 27 novembre 1997 à 90 ans.
- Jacques Tessier (fils de Gaston Tessier, fondateur de la CFTC en 1919), membre du Conseil national de la Résistance en 1943 - 44, président de la CFTC de 1970 à 1981 ; décédé le 28 décembre 1997 à 83 ans.
- Marie-Madeleine Dienesch, ancienne députée des Côtes-du-Nord, ancienne secrétaire d'Etat ; décédée le 9 janvier 1998 à 83 ans.
- Georges Coudray, ancien député d'Ille-et-Vilaine et président de la Commission de la Reconstruction ; décédé le 10 janvier 1998 à 95 ans.
- Maurice Schumann, sénateur du Nord, membre de l'Académie Française, décédé le 10 février 1998 à 86 ans.

DANS QUELS NUMÉROS DU BULLETIN AVONS-NOUS PUBLIÉ LES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DU GROUPE MRP ?

Année 1946 : dans les numéros 68 (pages 15 et 16); 69 (pages 3,18, et 19); 70 (pages 18, 19, et 20); 71 (pages 13 à 20); 72 (pages 20 à 24); 73 (pages 22 à 24); 74 (pages 15 à 17).

Année 1947 : dans les numéros 72 (page 20); 74 (pages 9 à 14); 75 (pages 7 à 24).

* * *

Sur la constitution clandestine du MRP durant l'occupation et sa fondation en 1944, nous avons publié des documents et des témoignages dans les numéros 64 à 70 du bulletin.